

Diversités et Citoyennetés

Diversités et intégration au Luxembourg

La Lettre de l'IRFAM – n° 27 – 2011





Diversités et intégration au Luxembourg

Numéro coordonné par Kévin Haddad

**Institut de Recherche,
Action et Formation
sur les Migrations**

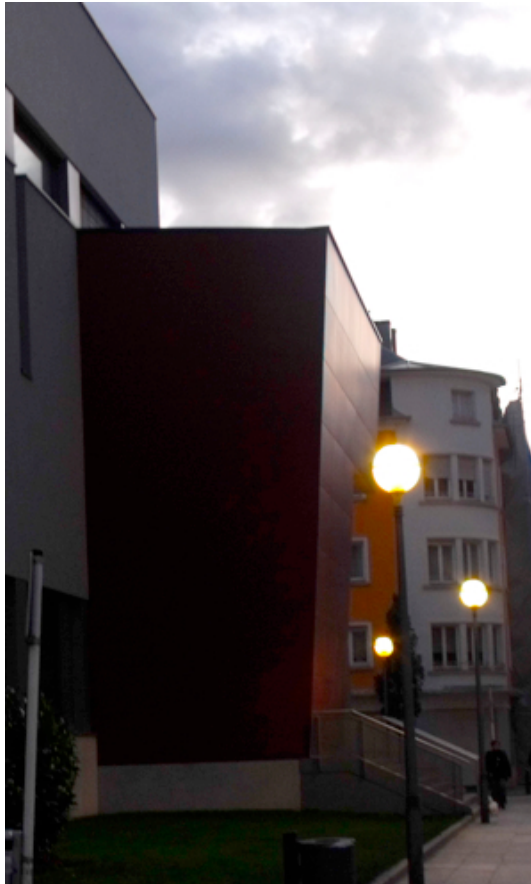
17 Rue Agimont
B-4000 Liège
T. 04-221 49 89
F. 04-221 49 87
info@irfam.org
www.irfam.org

EDITORIAL	Page 3
MIGRATIONS, INTÉGRATION ET RECHERCHE-ACTION AU LUXEMBOURG : LE CEFIS	Page 5
COMMENT FAVORISER LA PARTICIPATION ÉLECTORALE DES ÉTRANGERS ?	Page 7
LA FORMATION À L'APPROCHE INTERCULTURELLE AU LUXEMBOURG	Page 10
SITUATION DE L'ISLAM ET DES MUSULMANS AU LUXEMBOURG	Page 14
LE QUARTIER BRILL COMME ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	Page 17
APPEL A CONTRIBUTIONS	Page 28
LE PRIX « HARMONIQUES » POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE INTERCULTURELLE	Page 29
NOUVELLES PUBLICATIONS	Page 30



Avec le soutien de la Communauté française de Belgique





EDITORIAL

« Le Luxembourg est-il un pays ? » « Le luxembourgeois est-il une langue ? » « Que trouve-t-on sur ce petit territoire à part des banques ? »... Ces clichés souvent assénés attestent de la méconnaissance de notre voisin luxembourgeois. Niché au cœur de l'Europe continentale, le Grand-Duché de Luxembourg présente pourtant à bien des égards une situation unique en Europe... Qui devrait interpeller le chercheur, le travailleur social ou le simple curieux !

Démographiquement d'abord. Peuplé à 43,2% d'étrangers, le Luxembourg se caractérise par une multiculturalité « de fait ». Pendant la journée, avec la présence d'environ 170.000 travailleurs frontaliers, les autochtones luxembourgeois sont même moins nombreux que les étrangers dans leur propre pays. Dans plusieurs communes, les Luxembourgeois sont déjà minoritaires : c'est le cas pour les trois plus grandes villes du pays, la capitale Luxembourg-ville (35,3% d'habitants luxembourgeois), Esch/Alzette (48,6%) et Differdange (49,6%).

Linguistiquement ensuite. Au trilinguisme officiel (luxembourgeois, français, allemand) s'ajoutent d'autres langues véhiculaires, notamment l'anglais des fonctionnaires européens et des *business-men*, et le portugais parlé par une importante communauté lusophone. Ce multilinguisme, s'il n'est pas sans poser certains problèmes d'intégration pour les nouveaux arrivants, fait des Luxembourgeois des citoyens européens modèles à la croisée des langues et des traditions germanique et française.

Socio-politiquement enfin. Cristallisé au

Moyen-âge, le territoire du Grand-Duché a en effet toujours occupé une position particulière au sein des Pays-Bas. La création de la Belgique en 1830 est aussi la date de naissance du Grand-duché, qui se dote d'une première Constitution en 1848 et proclame son indépendance à partir de 1870.

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, le Luxembourg, encore largement rural et pauvre, connaît une émigration massive. Entre 1840 et 1895, on estime que sur une population de 200.000 habitants, environ 35% de Luxembourgeois s'expatrient vers les Amériques, la France, la Hongrie, la Russie, ou encore les colonies belges et néerlandaises telles que le Congo et l'Indonésie.

C'est aussi à cette époque que la découverte du gisement de fer du bassin du Briey entraîne le développement d'une importante industrie sidérurgique et minière. Le pays fait alors appel à une large main d'œuvre étrangère : à partir de 1875, de nombreux Allemands immigrent au Luxembourg et prennent notamment en main le fonctionnement des hauts fourneaux installés dans différentes usines du pays, suivis à partir de 1892 d'Italiens.

La Première guerre mondiale portera un coup d'arrêt à cette première vague d'immigration, conduisant même bon nombre d'Italiens à retourner au pays. Après-guerre, une question est toujours en suspens : le Luxembourg peut-il rester indépendant ?

Lors du référendum de 1919, 80% des Luxembourgeois réaffirment leur attachement à la dynastie grand-ducale et leur volonté d'être un peuple indépendant.

Le retour à une croissance économique forte dans les années 1920 entraîne à nouveau l'immigration de travailleurs Italiens, qui se tournent vers les secteurs de l'artisanat, du bâtiment et des services, mais aussi de réfugiés politiques juifs fuyant les persécutions nazies. La Seconde guerre mondiale soude le peuple contre l'occupant allemand et donne au pays sa devise : *Mir wöllen bleiwen wat mer sin* (Nous voulons rester ce que nous sommes). A partir de 1945, le Luxembourg accueille progressivement des institutions européennes et des organisations internationales.

C'est aussi dans le contexte de reconstruction et d'essor économique des années 1950 que débute une importante immigration portugaise et capverdienne, bénéficiant de mesures gouvernementales désormais plus favorables au regroupement familial et à une immigration « de peuplement » (et non plus uniquement de travail). En 1972, le Luxembourg signe un accord bilatéral avec le Portugal, qui accélère l'arrivée de Portugais et de Capverdiens au Grand-Duché. Les Portugais constituent encore aujourd'hui la première communauté étrangère du pays (16% de la population totale en 2010).

Dans les années 1970-80, le Grand-Duché accueille des immigrés originaires d'Afrique, du Brésil et du bloc soviétique, puis à partir de 1992, des réfugiés fuyant la guerre en Yougoslavie. L'arrivée de nombreux réfugiés

en provenance des Balkans conduira le gouvernement luxembourgeois à durcir les lois sur l'obtention du statut de réfugié et à réformer en 2006 la procédure d'asile.

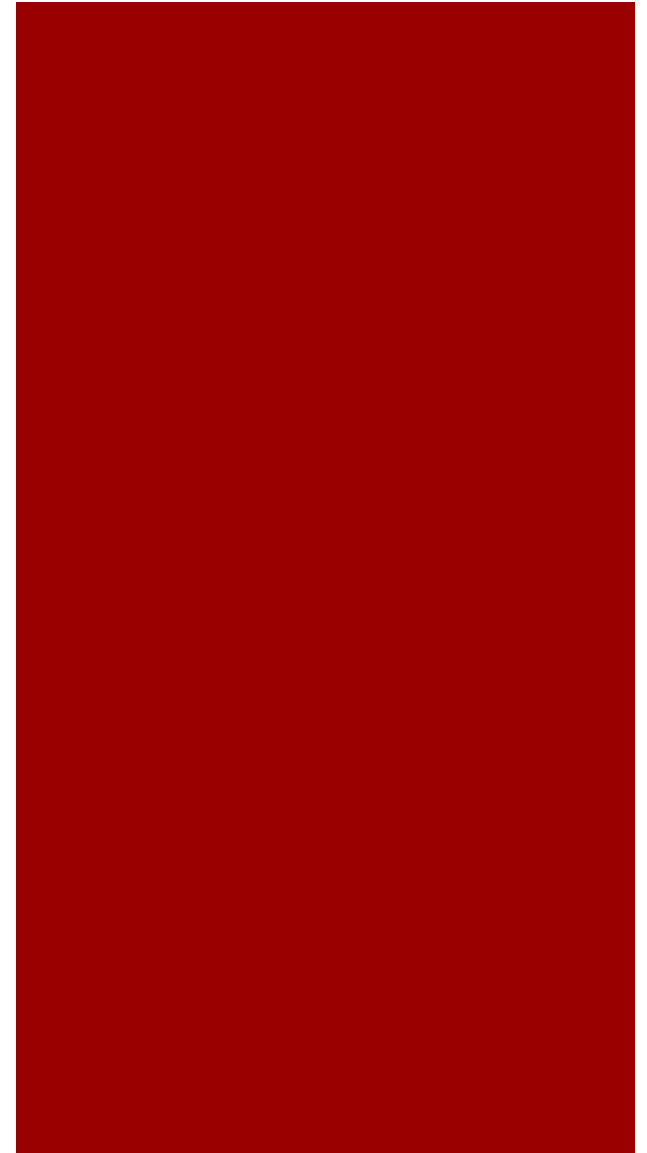
Bien que trop succinct, ce bref aperçu démographique, linguistique et historique nous permet d'entrevoir combien le Grand-Duché de Luxembourg constitue un cas d'étude intéressant pour les questions de migrations, de diversité et d'intégration. Dans ce numéro spécial de Diversités & Citoyennetés, nous vous proposons de nous y intéresser de plus près en ouvrant nos colonnes à des chercheurs et travailleurs sociaux intervenant au Luxembourg.

A travers trois contributions, le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales présente sa démarche de recherche-action sur les migrations et l'intégration au Luxembourg et sa mise en pratique dans le cadre de deux projets, l'un portant sur l'analyse de la participation politique et électorale des étrangers, l'autre sur la formation à l'approche interculturelle basée sur une analyse des besoins des travailleurs sociaux.

S'ensuit une note présentant brièvement la situation de l'islam et de la population musulmans au Grand-Duché.

Enfin, l'association luxembourgeoise 4motion expose les résultats d'une recherche-action menée dans un quartier multiculturel emblématique d'Esch/Alzette (seconde plus grande ville du Luxembourg) portant sur le dialogue interculturel et l'intégration locale des ressortissants de pays tiers.

En espérant que ce numéro 27 de Diversités & Citoyennetés vous apportera un éclairage sur le monde du travail social luxembourgeois et vous familiarisera avec les problématiques qu'il aborde, nous vous souhaitons une bonne découverte !



MIGRATIONS, INTEGRATION ET RECHERCHE-ACTION AU LUXEMBOURG : LE CEFIS

Frédéric Mertz

Le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS) est une association sans but lucratif située à Luxembourg dont les thématiques concernent les phénomènes et politiques migratoires, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'interculturel et la participation politique. Le CEFIS est le résultat de la fusion des domaines d'activités et projets du Sesopi-Centre Intercommunautaire asbl et de l'Institut de Formation Sociale asbl.

A la différence d'autres acteurs dans le domaine de la recherche à Luxembourg, le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et sociales (CEFIS) situe ses activités dans le secteur de la « recherche-action ». Par là, il y a lieu d'entendre une démarche qui consiste à considérer les études et recherches comme autant d'outils ou de données destinés à être utilisés dans des contextes pluriels et auprès d'acteurs différents. Mais de manière générale la recherche-action se veut être le révélateur d'une situation sociale, de mettre à jour et d'objectiver des dynamiques sociales concernant l'immigration, l'intégration, la discrimination... La recherche-action se réfléchit donc du début à la fin d'un projet.

En amont, les thématiques choisies doivent avoir une certaine pertinence sociale, parce qu'elles sont d'une actualité importante, discutées dans la société ou font l'objet de débats contradictoires. Il devient donc nécessaire de comprendre ces problématiques et de les objectiver.

Pendant le projet, les choix méthodologiques doivent bien sûr être adaptés à la problématique, mais également apporter suffisamment d'éléments factuels pour nourrir une réflexion ultérieure. Par exemple en prenant au sérieux la parole des migrants sans en être le porte-parole, mais en lui donnant une égale légitimité en considérant les personnes comme sujet de la recherche et non pas comme objet. Il s'agit de produire des savoirs à partir d'expériences en situation, des interactions individuelles ou sociales et du sens qui leur est donné en utilisant l'outillage en sciences humaines et sociales. Le chercheur n'adopte donc pas de position supérieure ou extérieure à la situation.

Mais c'est également a posteriori que la recherche-action porte ses fruits et se différencie de la recherche « académique ». Il s'agit d'en valoriser les résultats. La manière et la forme de diffuser les résultats et de communiquer a donc son importance. Il s'agit de toucher un public réceptif aux questions liées à l'immigration et à l'intégration : responsables associatifs, décideurs socio-économiques ou politiques, société civile... Puisque la recherche-action apporte également un regard distant ainsi que des données et indicateurs objectifs permettant l'évaluation des politiques, mesures et dispositifs concernant l'intégration, l'immigration, la discrimination...

La pédagogie a donc son importance par exemple dans la publication finale ou dans les moments de diffusion publique (communiqué de presse, conférence, débats, etc.) ou lors de moments de formation. Ces moments de discussion, de formation ou d'interpellation doivent être adaptés à un public d'adultes. C'est-à-dire en valorisant les expériences de chacun sur le sujet et en les mettant au regard des résultats de la recherche.

Au final, il s'agit d'utiliser ces études en faveur de l'ouverture d'esprit pour un changement de société. En ce sens, la recherche-action participe à l'émancipation individuelle en donnant les moyens didactiques afin de prendre son autonomie et de participer à la société. Ainsi, la recherche-action renvoie et est en adéquation avec des valeurs défendues par le CEFIS.

Elle questionne la réalité, les politiques et favorise et stimule l'innovation sociale. Elle propose à chacun d'entre nous de se saisir des résultats des recherches comme autant d'arguments autour des enjeux socio-politiques sur les migrations, l'intégration, etc. pour apporter un changement individuel, collectif ou institutionnel. La connaissance devient alors un agent de transformation sociale.

Les deux projets présentés par la suite illustrent cette démarche de recherche-action :

Le premier projet porte sur l'analyse de la participation politique et électorale des étrangers au Luxembourg. Ces études alimentent des formations, soirées d'information ou de sensibilisation à la citoyenneté et à l'inscription des migrants sur les listes électorales.

Le second exemple aborde le sujet de la formation à la compétence interculturelle. Les contenus de ces formations proviennent notamment des études du CEFIS sur les migrations et l'intégration. Nous présentons précisément une analyse des besoins des professionnels du secteur social qui rencontrent des personnes issues de culture et d'origine différentes dans le cadre de leur activité.



COMMENT FAVORISER LA PARTICIPATION ELECTORALE DES ETRANGERS ?

Sylvain Besch

Depuis 1998, le CEFIS observe la participation électorale des ressortissants de nationalité étrangère aux élections communales et européennes, dans le cadre d'un projet de recherche-action plus large sur la participation sociale et politique des étrangers. Nous travaillons actuellement sur le bilan définitif des inscriptions des étrangers sur les listes électorales communales, après avoir dressé un bilan intermédiaire des inscriptions en octobre 2010, c'est-à-dire un an avant les élections communales du 9 octobre 2011.

Il s'agit de réaliser des bilans successifs, quantitatifs et qualitatifs, de la participation des étrangers comme électeurs ou candidats et de discuter ces résultats avec les acteurs concernés (communes, commissions consultatives communales d'intégrations, partis politiques, associations, candidats aux élections). Le bilan intermédiaire d'octobre 2010 a ainsi servi d'outil d'information et de sensibilisation dans le cadre des séances d'animation proposées conjointement avec le Comité de Liaison des Associations d'Etrangers (CLAE) à destination des commissions consultatives communales d'intégration et du grand public dans les communes. Ces échanges ont à leur tour servi à alimenter la recherche de pistes pour renforcer cette participation.

Dans cette contribution nous nous limiterons à la participation des étrangers, en tant qu'électeurs, aux élections communales.

Pour pouvoir participer aux élections communales du 9 octobre 2011 il faut remplir les conditions suivantes :

- a) être âgé de 18 ans le jour des élections ;
- b) justifier d'une durée de résidence de 5 ans dans le pays au moment de l'inscription sur les listes électorales ;
- c) s'inscrire sur les listes électorales pour le 14 juillet 2011.

Afin de favoriser la participation électorale des étrangers, le Luxembourg a, au fil des années, assoupli les conditions d'accès à l'électorat. En nous limitant aux huit dernières années, le cadre juridique a évolué comme suit :

La loi électorale du 18 février 2003 a élargi le droit de vote actif pour les élections communales aux ressortissants de pays tiers s'ils remplissent la condition de durée de résidence de 5 ans dans le pays, tout en les excluant du droit de vote passif (i.e. la possibilité d'être candidat).

La loi du 19 décembre 2008 a réduit la durée de résidence des citoyens de l'UE pour pouvoir participer aux élections du Parlement européen de 5 à 2 ans. En ce qui concerne les élections communales, cette même loi ramène à trois mois de l'échéance électorale la date de clôture des inscriptions contre 18 mois auparavant¹.

Enfin, la loi du 13 février 2011 a élargi le droit d'éligibilité pour les élections communales aux ressortissants de pays tiers. Par ailleurs, la nouvelle loi électorale permet au ressortissant de nationalité étrangère, qu'il soit citoyen de l'UE ou ressortissant de pays tiers, d'accéder au poste de bourgmestre ou d'échevin², s'il est démocratiquement élu.

¹ Pour participer aux élections communales du 9 octobre 2005, il a fallu s'inscrire au plus tard au 31 mars 2004. Pour les élections communales du 9 octobre 2011, la date de clôture de inscriptions était le 14 juillet 2011.

² <http://www.luxembourg.public.lu/fr/actualites/2011/01/27-elections/index.html>

Afin de pouvoir comprendre les données sur la participation électorale, il est important d'expliciter quelques spécificités supplémentaires du système électoral luxembourgeois. La loi électorale énonce les différentes possibilités pour un électeur de disposer de ses suffrages³ :

- Voter pour une liste, ce qui signifie attribuer une voix à chacun des candidats de cette liste.

- Attribuer un ou deux suffrages à chacun des candidats d'une, de plusieurs ou de toutes les listes jusqu'à concurrence du total des suffrages dont il dispose.

Ce système électoral prévaut, dans les élections législatives et les élections communales dans les 44 communes du pays comptant plus de 3.000 habitants. Il s'agit du système de la représentation proportionnelle. Dans ces communes, les formations politiques en lice présentent des listes de candidats. Le nombre de voix à émettre dépend du nombre des conseillers communaux à élire qui, lui, dépend de la taille des communes (nombre d'habitants).

Dans les 72 communes de moins de 3.000 habitants prévaut le système du vote majoritaire. Dans ces communes, des candidats individuels se présentent, chacun de ces candidats ne pouvant recueillir qu'une voix au maximum. On dispose d'autant de suffrages qu'il y a de conseillers à élire.

Dans le premier cas de figure, l'électeur peut répartir ces suffrages entre les candidats d'une seule liste ou entre les candidats de plusieurs listes. Il s'agit donc d'un système électoral qui offre à l'électeur beaucoup de possibilités en termes de vote préférentiels. C'est le résultat des élections qui répartit ensuite les candidats.

Une autre particularité du système électoral luxembourgeois consiste dans le fait que le vote est obligatoire. Toutefois, bien qu'il soit obligatoire, on remarque une défection croissante de l'électorat et une augmentation du vote blanc ou nul⁴.

³ Article 143 de la loi électorale du 18 février 2003

⁴ Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies Raphaël, Poirier, Philippe (2006) : *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg*, Rapport élaboré pour la Chambre des Députés, Stade, Université du Luxembourg, Luxembourg, janvier 2006.

Si le vote aux élections n'était pas obligatoire, il est fort probable que le taux de participation au Luxembourg serait largement inférieur aux taux actuellement observés.⁵

En ce qui concerne les élections communales, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) a été mandaté par le Gouvernement pour mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation auprès des étrangers afin de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales. A cet effet un budget a été alloué en 2010 et en 2011 pour la mise en oeuvre de la campagne. Ce budget a servi à financer divers projets introduits par des acteurs de la société civile. La participation politique des étrangers dans la société luxembourgeoise dans son ensemble figure parmi l'une des priorités du Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Par circulaire conjointe du 29 mars 2001, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ainsi que le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises avaient invité les administrations communales à faciliter l'inscription sur les listes électorales, en prévoyant des horaires aménagés des bureaux pour l'inscription, à participer à une journée nationale d'inscription, à informer et sensibiliser la population concernée par des moyens adéquats et à utiliser divers outils mis en place dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation

Cette circulaire a eu un effet important puisque la grande majorité des communes a mis en place un ou même plusieurs moyens pour favoriser la participation électorale et beaucoup d'entre elles ont participé à la journée nationale d'inscription.

En regardant de plus près l'évolution du taux d'inscription des étrangers, on s'aperçoit qu'à la date du 14 juillet 2011, 30.937 électeurs de nationalité étrangère étaient inscrits sur les listes électorales, ce qui donne un taux d'inscription de 17% par rapport aux étrangers de 18 ans et plus vivant dans le pays.

⁵ Comme le montrent certaines enquêtes telles que l'EVS 1999 : voir Legrand (2002 : 408-420). La fourchette d'abstentionnisme à l'un des trois votes (je ne voterais pas si le vote n'était pas obligatoire) va de 21% aux élections communales, à 32% pour les élections européennes, en passant par 26% pour les élections législatives (nationales). Rappelons que l'échantillon comporte les résidents étrangers. La relation statistique est particulièrement forte entre l'appartenance aux divers sous-groupes et le vote/l'abstentionnisme aux trois types d'élections. Dans les trois cas, les étrangers moyennement/peu qualifiés se distinguent par une inclination nettement moins élevée à participer au vote, particulièrement aux élections législatives et européennes, et par des taux plus élevés de réponses « ne sait pas » et de non réponses. Les étrangers hautement qualifiés, quant à eux, se distinguent le plus souvent par un taux (plus) élevé de réponses « ne sait pas ».

Malheureusement, on ne peut déterminer le taux d'inscription exact car il est impossible de déterminer le nombre de personnes qui remplissent la durée de résidence de cinq ans dans le pays. Notons qu'au 9 octobre 2010, un avant les élections communales, le nombre d'électeurs étrangers était de 23.461 et le taux d'inscription se situait alors à 12%.

Entre les deux moments, on observe donc une progression de 7.476 électeurs soit de 31,9%.

Si le poids électoral des étrangers était de 9 % le 9 octobre 2010, il est passé à 12%⁶ pour les élections communales du 9 octobre 2011.

Il convient de remarquer que le taux d'inscription varie selon les communes entre 10% et 43%. On note une variation du poids électoral entre 3% et 32%.

De manière générale, les petites communes rurales enregistrent les plus forts taux d'inscription. Dans l'attente des résultats définitifs du bilan du 14 juillet 2011, on peut d'ores et déjà signaler, sur base des résultats du bilan intermédiaire, que :

- les taux d'inscription varient selon les nationalités et le genre ;
- plus on est jeune, moins on est enclin à s'inscrire ;
- plus longue est la durée d'inscription dans la commune de résidence, plus forte est la probabilité de s'inscrire ;
- un certain nombre de résidents communautaires ont profité pour s'inscrire à la fois sur les listes électorales communales et européennes. Les soirées d'information réalisées avec le CLAE ainsi que la formation des multiplicateurs assurée en collaboration avec le Migration Policy Group (MPG) ont permis de recueillir un certain nombre de freins à la participation électorale.

Les acteurs communaux ont ainsi exprimé leur difficulté à motiver les électeurs potentiels. Des références à l'histoire migratoire, à la réalité sociologique, à la réalité politique qu'est l'abstentionnisme généralisé dans bien des pays ou encore la méconnaissance du paysage politique du Luxembourg ont pu modifier les perceptions parfois négatives des acteurs communaux par rapport aux étrangers (par ex. un manque d'intérêt pour la participation politique, voire un refus d'intégration).

⁶ Ce qui signifie que pour les élections communales du 9 octobre 2011, sur 100 électeurs, il y a 88 électeurs de nationalité luxembourgeoise et 12 électeurs de nationalité étrangère.

Les questions des électeurs potentiels présents – 25 personnes en moyenne par réunion – ne manquaient pas. Les plus fréquentes ont concerné le système électoral, le vote obligatoire, l'usage des langues dans la commune et au sein du conseil communal.

Les électeurs potentiels ont manifesté leur intérêt quant aux programmes électoraux et aux candidats, même si une certaine méconnaissance à cet égard s'est fait jour. Les électeurs potentiels ont en particulier regretté que :

- les programmes-cadres pour les élections communales n'étaient pas (encore) disponibles, notamment en langue française ;
- les listes des candidatures n'étaient pas encore clôturées ;
- la campagne électorale permettant de débattre des enjeux politiques locaux était seulement lancée au mois de septembre, donc après la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales.

Cette expérience a également laissé entrevoir la distance plus ou moins grande selon les communes entre l'administration, le pouvoir local et une partie de la population. Un chemin à explorer par les communes serait peut-être de s'appuyer sur des relais, que pourraient être des associations issues de l'immigration, des lieux de convivialité, des personnes connues dans la commune.



LA FORMATION À L'APPROCHE INTERCULTURELLE AU LUXEMBOURG

Analyse des besoins des travailleurs sociaux

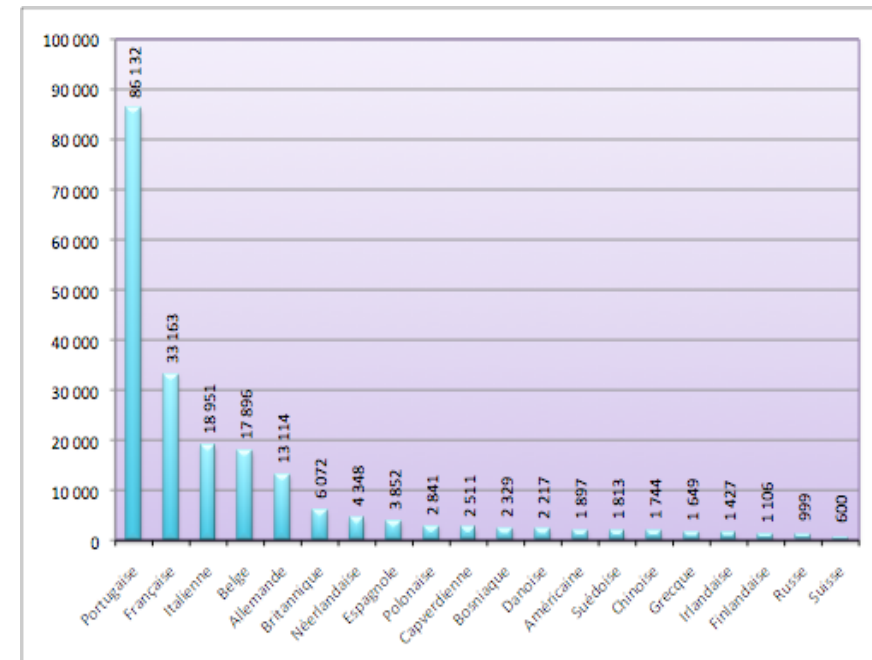
*Dominique Von Leipzig et
Djamilla Sebane*

Le Grand-Duché est réputé pour son économie prospère, son PIB nominal par habitant (104.390\$ en 2010) étant le plus élevé au monde. Mais, fait moins connu, le Luxembourg est également un pays riche de par sa diversité de population. En effet, parmi les 524.128 résidents du Grand-Duché, on trouve 234.477 étrangers, soit 44,7% de la population au 1er janvier 2011, alors qu'au 1er janvier 2010 le Luxembourg comptait 43,1% d'étrangers, selon les chiffres du STATEC.

On remarque que la population étrangère est en constante augmentation, le Luxembourg se situant ainsi au premier rang de l'Union Européenne en ce qui concerne la part de la population étrangère dans sa population totale.

Plus de 170 nationalités sont présentes sur le territoire. En voici les principales :

Les principales nationalités étrangères au Luxembourg (1er janvier 2011)



Presque la majorité des étrangers sont issus de l'Union Européenne (soit 86%). Parmi les ressortissants UE, ce sont les Portugais qui composent la plus grande communauté étrangère avec un taux de 37 %. Nous trouvons en seconde position les Français (14 %), suivis des Italiens, des Belges et des Allemands. Les non-communautaires représentent 14 % du total de la population étrangère, dont 44% proviennent d'un pays de l'ancienne Yougoslavie, soit 6 % de la population totale étrangère.

En plus des résidents étrangers du Luxembourg, 145.000 frontaliers soit près d' 1/2 de la population active viennent chaque jour travailler au Luxembourg. Ces personnes sont par ordre d'importance de nationalités française, belge et allemande. Ainsi, dans tous les secteurs d'activité du Luxembourg (banques, commerce, restauration, art, sport, etc.), nous retrouvons une diversité de nationalités, plus ou moins marquée selon les domaines.

Hormis le nombre important d'étrangers sur le territoire, une autre particularité du Luxembourg, due à son histoire, se révèle être ses trois langues officielles : le luxembourgeois, le français et l'allemand, dont l'usage quotidien reflète une ouverture vers d'autres espaces culturels.

Cependant, d'après différentes études dont le récent sondage réalisé par le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS asbl) sur le capital social, l'intégration et les frontaliers, un certain communautarisme se fait jour dans la société luxembourgeoise, les différentes communautés qui la composent vivant plus côte à côte que véritablement ensemble. Au Luxembourg, il existe un « bonding capital » important, c'est-à-dire des relations constantes entre personnes similaires (âge, race, religion, etc.). En effet, concernant le réseau social, les Luxembourgeois, pour 80 % d'entre eux, ont des amis de même langue maternelle et de même nationalité. Quant aux Portugais, 61% d'entre eux ont des amis issus de la même origine et de la même nationalité.

Les tensions les plus palpables se manifestent par rapport à l'arrivée croissante de demandeurs d'asile (Rom en particulier), ainsi que par les critiques de ressortissants luxembourgeois qui peuvent se sentir « envahis » par la forte présence d'étrangers sur leur territoire.

Cependant, contrairement aux pays voisins où la thématique interculturelle fait partie des défis brûlants de société, on observe un consensus quasi général par rapport à la présence d'étrangères au Luxembourg, qui sont pour la plupart ressortissants de l'Union Européenne et acteurs importants de la bonne santé économique du pays. Cette multiculturalité constitue un pas certainement appréciable, mais non suffisant. Processus sans doute exigeant, le développement de relations interculturelles nous semble essentiel pour la cohésion sociale d'un pays aussi marqué par la présence de ressortissants étrangers.

Mais que recouvre cette notion d'approche interculturelle et comment pourrait-elle être développée au Luxembourg ? Nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les éventuelles difficultés et les besoins en matière de formation interculturelle des travailleurs sociaux car leur travail implique des relations interculturelles pour lesquelles ils n'ont souvent pas été initiés dans le cadre de leur formation initiale.

L'approche interculturelle développée par la psychosociologue Margalit Cohen-Emerique

L'approche interculturelle de Margalit Cohen-Emerique reprise par le CEFIS promeut la création d'espaces de rencontre, de dialogue, de négociation entre différentes cultures, ou plutôt entre des êtres porteurs de

caractéristiques propres issues d'origine et de culture différentes. La démarche interculturelle part de l'idée selon laquelle la tolérance et le respect à l'égard des personnes et des groupes issus de cultures et d'origines différentes ne peuvent exister que par une meilleure connaissance mutuelle. En effet, l'approche interculturelle développée par Margalit Cohen Emerique, psychosociologue et experte en relations et en communications interculturelles, présente la démarche interculturelle à partir de trois dimensions :

- le principe de décentration
- le principe de découverte du cadre de référence de l'autre
- le principe de négociation/médiation

Le principe de décentration permet au travailleur social de faire un travail réflexif sur lui, en se mettant face à lui même. Cette démarche lui permet de prendre conscience de son « propre cadre de référence en tant qu'individu porteur d'une culture et d'une sous-culture nationale, ethnique, religieuse, professionnelle, institutionnelle, etc. » (Pour une approche interculturelle en travail social, théories et pratiques, M. COHEN-EMERIQUE, 2011, 167).

Il faut que le professionnel se décentre de sa propre réalité culturelle pour mieux se laisser imprégner par celle de l'autre, et en particulier celle du migrant. La décentration lui demande de réfléchir sur sa culture intériorisée, par exemple en analysant un choc culturel qu'il aurait vécu. Ce processus lui permettra de mieux appréhender son identité, tout en lui faisant prendre conscience des préjugés et stéréotypes qu'il aura intégrés dans son développement personnel. Cette remise en question est une démarche primordiale dans l'approche interculturelle car elle permettra par la suite de combattre les jugements de valeurs, et d'éviter d'attribuer une fausse réalité à l'autre.

Après cette décentration, la deuxième étape est la découverte du cadre de référence de l'autre. Dans la rencontre interculturelle, il s'agit d'essayer de voir le monde à travers les yeux de l'autre en se mettant à la place de l'autre. Pour cela, il est important que le travailleur social adopte une attitude d'ouverture et d'écoute face à l'autre, même si ses croyances, ses attitudes, ses comportements peuvent le heurter. Le travailleur social ne doit pas seulement s'intéresser à la différence culturelle mais à l'individu même, à sa trajectoire, à sa migration et aux traumatismes éventuellement vécus. Cette démarche devrait s'établir dans une relation de connaissance et de reconnaissance mutuelles entre personnes issues de culture et d'origine différentes.

La réalisation de cette décentration et de la découverte du cadre de référence de l'autre permet d'aller vers un consensus, une négociation et/ou une médiation. Il s'agit de parvenir à une négociation entre les cadres de référence en présence pour leur permettre d'aller l'un vers l'autre. Aboutir à un accord à travers une série d'échanges afin d'éviter dans la relation d'aide qu'un des protagonistes impose son code à l'autre (processus assimilationniste) ... ou adopte une attitude d'indifférence à l'égard de la personne issue d'une autre culture. Dans les deux cas l'autre est nié. Parvenir à trouver un minimum de compromis est certes un processus complexe, mais qui doit être réalisé dans le cadre d'une relation authentique, empreinte de respect mutuel mais aussi efficace en terme de résultats.

L'approche Le développement de l'approche interculturelle au Luxembourg : l'analyse des besoins des travailleurs sociaux

Le CEFIS a mené une étude de janvier à juin 2011 afin de recueillir et d'analyser les difficultés, ainsi que les besoins des travailleurs sociaux en matière d'approche et de formation interculturelle. Dans ce cadre, une analyse a été élaborée à l'aide d'entretiens (méthodologie qualitative avec entretiens semi-directifs) réalisés auprès de professionnels qui sont en contact avec des personnes issues de culture et d'origine différentes, mais aussi de migrants qui rencontrent ces professionnels, pour mieux connaître leurs attentes vis-à-vis des professionnels.

Un autre instrument utilisé est l'observation en situation comme outil de récolte de données, afin d'étudier les relations entretenues (comportements et pratiques) entre un professionnel et des personnes de cultures et d'origines diverses.

Au total 22 entretiens collectifs ont été réalisés auprès de 35 personnes. Les professionnels interviewés travaillent dans différents organismes : associations, fondations, administrations publiques, offices sociaux, ministères, ainsi que de structures à la fois publiques et privées.

Les conclusions de l'analyse sont les suivantes : les professionnels rencontrent effectivement des difficultés auprès de personnes migrantes. Ils sont confrontés à des problèmes de communication dus la plupart du temps à la langue où elle constitue dès lors une barrière dans l'accompagnement, le travailleur social ne sachant que faire dans ces situations. Il use de stratégies en demandant l'aide par exemple de traducteur, qui bien souvent sont "des traducteurs sur le tas". Certains services, faute de moyens, ne peuvent faire appel à un traducteur expert pour assurer une bonne communication. De ce fait, les travailleurs sociaux se voient dans l'obligation de faire appel à un traducteur non expert, faisant partie de l'entourage du migrant rendant

l'expertise du professionnel souvent peu fiable. Cette difficulté linguistique est aussi repérée par les migrants comme un frein pour communiquer avec un certain nombre d'individus, pour effectuer les tâches de la vie courante, aller chez le médecin, réaliser les tâches administratives...

Une seconde difficulté est liée aux spécificités culturelles considérées comme une impasse dans la relation d'aide. Certaines caractéristiques culturelles peuvent entrer en contradiction avec celles du pays d'accueil. C'est le cas par exemple du rapport au temps qu'ont certains migrants concernant le respect des horaires qui est un problème récurrent pour les travailleurs sociaux.

Ainsi ces difficultés de communication, de coutumes, d'habitudes culturelles (mode relationnel autre) entraînent des problèmes de compréhension des demandes, d'évaluation des difficultés, etc. et de ce fait biaisent le bon déroulement de la relation d'aide.

Ces professionnels ont bien sûr mis en place des stratégies pour pallier ces difficultés (documents traduits en plusieurs langues, échanges d'expériences entre collègues interprètes/médiateurs interculturels...). Ils mobilisent aussi leur savoir, savoir-faire et leur savoir-être (écoute active, empathie, ouverture d'esprit...).

Même si les professionnels ont acquis de nombreuses compétences au cours de leur expérience, la formation à l'approche interculturelle se propose de systématiser ces savoirs (de passer de l'expérience à l'expertise) et d'approfondir les compétences existantes, voire d'en développer de nouvelles, dans une démarche de développement personnel et interrelationnel. Grâce à la formation interculturelle proposée par le CEFIS aux travailleurs sociaux, ils seront ainsi mieux armés pour gérer des relations interculturelles de plus en plus fréquentes et ainsi contribuer à un meilleur vivre ensemble.

Actions menées en matière de formation à l'approche interculturelle par le CEFIS

Le CEFIS a déjà mené plusieurs actions de formation à l'approche interculturelle notamment à l'attention de fonctionnaires étatiques et communaux, en collaboration avec l'OLAI (Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration) et l'INAP (Institut National d'Administration Publique).

Un second volet est constitué par la formation de formateurs à l'approche interculturelle réalisée en collaboration avec le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) et s'adresse à des personnes impliquées dans une action. une organisation ou un dispositif dont elles perçoivent la dimension

Interculturelle (CBAI) et s'adresse à des personnes impliquées dans une action, une organisation ou un dispositif dont elles perçoivent la dimension interculturelle et ont donc déjà une expérience de terrain. Cette formation a pour objectif de constituer un pool de formateurs/multiplicateurs pouvant évoluer dans différents secteurs d'activités et devant différents publics cibles. Ce réseau de formateurs pourra intervenir auprès de publics divers comme les travailleurs sociaux, les fonctionnaires étatiques et communaux, le personnel en contact direct avec la population dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la prévention ... soit des personnes qui n'auraient pas été initiées à l'approche interculturelle dans le cadre de leur formation initiale.

Compte tenu du nombre important d'étranger sur le territoire luxembourgeois, la démarche interculturelle suppose amener ces populations à se rencontrer, à se connaître et à se reconnaître les unes les autres. L'analyse des besoins réalisée auprès de professionnels nous a permis d'identifier les réelles difficultés rencontrées par ces derniers lorsqu'ils sont en contact avec des personnes issues de cultures et d'origines différentes. La formation à l'approche interculturelle proposée par le CEFIS auprès des professionnels est pour le Luxembourg une démarche nouvelle afin, à terme, de parvenir à un mieux-vivre ensemble.



SITUATION DE L'ISLAM ET DES MUSULMANS AU LUXEMBOURG

Ural Manço

Petit pays de 500.000 habitants, la situation unique du Grand-Duché du Luxembourg dans l'Union européenne est remarquable. Pas moins de 40 % de la population luxembourgeoise est en 2008 de nationalité étrangère. De même que six salariés sur dix sont de nationalité étrangère sur le marché du travail. Dans une société économiquement dynamique, en croissance démographique et multiculturelle par tradition au confluent des mondes français et allemand, il n'est guère étonnant de trouver une présence musulmane originaire d'une trentaine de pays différents.

Les premiers musulmans du Luxembourg sont arrivés en très petit nombre de l'ex-Yougoslavie dans les années 1960, et surtout suite à l'accord d'importation de main-d'œuvre signé avec ce pays en 1970. Durant la guerre dans l'ex-Yougoslavie (1992-1995) et jusqu'en 1999, le Luxembourg a reconnu le statut de réfugié politique pour un nombre important de demandeurs d'asile venus de toutes les anciennes républiques et régions autonomes yougoslaves. La plupart de ces réfugiés étaient de confession musulmane. La population musulmane du Luxembourg était estimée en 2007 entre 8.000 et 10.000 personnes (soit autour de 2 % de la population grand-ducale)¹.

¹ Cette estimation est citée dans les documents du gouvernement luxembourgeois (www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2007/07/24biltgen_cultemusulman/projet.doc). Nombre obtenu par l'addition du nombre de réfugiés reconnus de confession musulmane et d'étrangers originaires de pays à population majoritairement musulmane. Il faudrait ajouter à ce chiffre les musulmans naturalisés et les musulmans possédant une nationalité de l'Union européenne résidant au Grand-Duché.

D'après une source officielle, ce chiffre était de 3.150 personnes en 1997. Les pays de l'ex-Yougoslavie constituent l'origine de 65% d'entre eux (dont 30% pour la Bosnie-Herzégovine). Les autres origines représentées sont principalement : les pays maghrébins (10%), dont certains Maghrébins qui possèdent la nationalité française ou belge ; la Turquie (5%), l'Iran (3,5%) et l'Albanie (2%). Les convertis d'origine luxembourgeoise représenteraient 6% de la population musulmane. Le nombre de musulmans accédant à la nationalité luxembourgeoise semble croître rapidement. La coloration balkanique de l'islam luxembourgeois doit être soulignée. La grande majorité des musulmans du pays appartiennent à la tradition sunnite hanafite (et pour une minorité d'entre eux, à l'hétérodoxie *Bektashi* propre aux Balkans), et professent un islam relativement sécularisé.

La grande majorité des musulmans du Luxembourg vivent dans le sud du pays, de manière géographiquement dispersée dans et autour de la capitale Luxembourg-ville, et dans le canton d'Esch-Alzette, c'est-à-dire près des frontières française et belge. Il n'existe pas de quartiers à forte concentration de musulmans au Luxembourg. La population musulmane luxembourgeoise semble être plus scolarisée et professionnellement plus qualifiée que ses homologues dans les pays voisins. Toutefois, à l'instar de la situation dans les pays limitrophes, on estime que les musulmans constituent une composante jeune de la population grand-ducale avec un tiers de ses membres âgé de moins de 19 ans.

Jusqu'il y a peu, le concordat napoléonien de 1801 réglait les relations de l'Etat grand-ducal avec les Eglises historiques du pays (catholique et protestante). Les premières dispositions constitutionnelles concernant la reconnaissance et l'organisation des cultes remontent pourtant à la Constitution de 1848. Elles sont reproduites dans la Constitution de 1868, dont l'article 22 stipule l'intervention de l'Etat luxembourgeois dans la nomination des chefs de culte et la nécessité d'établir une convention entre le culte en question et l'Etat afin de permettre l'intervention publique dans son organisation. Ladite convention doit recevoir l'approbation de la Chambre des Députés.

Les premières conventions de ce genre ne seront signées qu'en 1982 avec l'Eglise protestante et en 1997 avec l'Eglise catholique ! La reconnaissance officielle est étendue aux cultes anglican, israélite et orthodoxe en 1998. Les conventions accordent la personnalité juridique de droit public aux cultes et précisent le nombre de desservants du culte que l'Etat prendra en charge en les assimilant aux fonctionnaires. A titre de culte majoritaire, seule l'Eglise catholique bénéficie du privilège d'organiser des cours de religion, dont les enseignants et les inspecteurs

sont rétribués par l'Etat. Le patrimoine religieux catholique est également géré par l'Etat luxembourgeois.

Les premières conventions de ce genre ne seront signées qu'en 1982 avec l'Eglise protestante et en 1997 avec l'Eglise catholique ! La reconnaissance officielle est étendue aux cultes anglican, israélite et orthodoxe en 1998. Les conventions accordent la personnalité juridique de droit public aux cultes et précisent le nombre de desservants du culte que l'Etat prendra en charge en les assimilant aux fonctionnaires. A titre de culte majoritaire, seule l'Eglise catholique bénéficie du privilège d'organiser des cours de religion, dont les enseignants et les inspecteurs sont rétribués par l'Etat. Le patrimoine religieux catholique est également géré par l'Etat luxembourgeois.

Les premiers contacts officiels avec des représentants du culte islamique datent aussi de cette époque et se fondent sur la motion parlementaire adoptée en juin 1998 pour la reconnaissance de tous les cultes existant au Luxembourg pour autant qu'il s'agisse de cultes répandus dans le monde, déjà reconnu dans au moins un pays de l'Union européenne, se soumettant à l'ordre public grand-ducal, et appuyé par une communauté numériquement significative établie au Luxembourg. Pendant plusieurs années les négociations entre les autorités et les musulmans se heurtèrent à l'obstacle de la représentativité, puisque les associations musulmanes étaient trop nombreuses et fort hétéroclites.

En 2003, les quatre plus grandes mosquées parviennent à constituer l'*Assemblée du Culte musulman du Grand-Duché du Luxembourg* qui adopte le nom de la *Shoura*. Celle-ci adopte en juillet 2006 ses statuts et un document solennel qui affirme la volonté de la communauté musulmane de respecter l'ordre social et politique du pays. *La Shoura* déclare en même temps son indépendance vis-à-vis de pays tiers et rend public ses conditions pour le choix des imams, qui vont officier en son nom. Il s'agit du respect du trilinguisme luxembourgeois (français, luxembourgeois et allemand) et de la possession de connaissances sur le mode de vie et les valeurs partagées par les pays de l'Union européenne.

Le ministre des Cultes et *la Shoura* signent une convention approuvée par le gouvernement en juillet 2007. D'après cet accord, qui n'a pas encore été entériné par la Chambre des Députés pour entrer en vigueur, l'Etat accorde la personnalité juridique à la *Shoura* et finance les rémunérations et les pensions du mufti du Luxembourg (qui sera considéré comme le chef de culte), de son secrétaire et de cinq imams qui officieront dans les quatre grandes mosquées du pays. Ces personnes sont à désigner par la *Shoura*.

L'*Assemblée du Culte musulman du Grand-Duché du Luxembourg*, appelée la *Shoura*, fédère les quatre associations islamiques les plus importantes et les plus anciennes du Luxembourg, qui contrôle également les cinq mosquées les plus grandes du pays. Ces associations représentent vraisemblablement la quasi-totalité des musulmans du pays.

(1) le *Centre culturel islamique de Mamer* (Luxembourg-ville)² fondé en 1984 par 300 fidèles Bosniques, Turcs, Pakistanais et Luxembourgeois. Aujourd'hui, l'association regrouperait environ 3.000 personnes dans un esprit international et interculturel.

(2) *Centre culturel islamique de Wiltz* (Nord)³ fondé en 1994 par des Bosniaques qui étaient avant tout préoccupés pas la situation de guerre en ex-Yougoslavie. Ce contexte a pu donner lieu à certaines expressions radicales de religiosité qui ont parfois suscité des inquiétudes. L'association, qui s'est réformée entre 1998 et 2000, affiliée toujours des fidèles Bosniaques.

(3) *Association islamique et culturelle du Sud* (Esch-sur-Alzette)⁴.

(4) *Association culturelle et islamique de l'Ouest* (Niederorn).

Sur un plan plus pratique, la situation actuelle à propos des cours de religion islamique enseignés au Luxembourg et celui du respect du rite de funérailles islamiques est le suivant : les élèves d'école primaire peuvent choisir entre un cours de religion catholique et un cours de formation morale et sociale. Il n'y a aucun autre cours confessionnel qui soit officiellement dispensé dans l'enseignement luxembourgeois. Toutefois, les écoles luxembourgeoises tolèrent l'absence d'élèves musulmans lors des fêtes religieuses islamiques. Toutes les mosquées du pays organisent des cours privés d'éducation religieuse pour enfants et pour adultes en français, en anglais, en bosniaque, en arabe et en turc dispensés par des enseignants bénévoles. Les cours de ce type sont organisés depuis 1996.

Il n'existe pas de cimetière islamique au Luxembourg. Depuis de nombreuses années, la mosquée de Mamer a mis au point la *Mutuelle du Centre culturel islamique*, qui permet le rapatriement des défunts de familles cotisantes vers les pays d'origine.

² www.islam.lu Ce site Internet, qui est celui du *Centre culturel islamique de Mamer* répertorie cinq mosquées au Luxembourg : la mosquée de Mamer et la mosquée du *Juste Milieu* (*al-Wassat*) de Bonnevoie, la seule mosquée où l'on prêche en arabe et en français, situées à Luxembourg-ville ; la mosquée de Esch-sur-Alzette ; la mosquée de Wiltz ; la mosquée de Niederorn.

³ <http://www.ccin.lu/>

⁴ <http://dzematesch.zap.lu/>

Depuis le début des années 2000, la municipalité de Luxembourg-ville alloue une parcelle dans le cimetière municipal de Merl où l'enterrement peut se dérouler selon le rite islamique. Toutefois, l'obligation d'utiliser un cercueil s'impose à tout enterrement. Il n'a pas été possible d'obtenir des informations au sujet de l'abattage rituel islamique et la commercialisation de la viande dite *halal* au Grand-Duché du Luxembourg.

Même de petite taille, la présence islamique suscite un débat public parfois animé dans la vie politique grand-ducale, qui semble être influencée à ce propos par certains discours populistes et alarmistes que l'on peut entendre dans les grands pays voisins du Luxembourg.

En guise de conclusion et pour illustrer l'état récent de l'opinion publique luxembourgeoise concernant l'islam et les musulmans, il est possible de citer un extrait d'un discours prononcé le 15 mars 2008 par Monsieur François Biltgen, ministre luxembourgeois des Cultes :

[P]endant de longues années, le dialogue avec les communautés religieuses n'a pas suscité de débat public, jusqu'au jour où le gouvernement (...) décida de négocier une convention avec la communauté musulmane. (...) La base du conventionnement doit être le respect de l'ordre public luxembourgeois en vue de consolider un 'Islam du Luxembourg' paisible au lieu d'un 'Islam au Luxembourg' conquérant. Ce dialogue n'a pas encore abouti, mais (...) [l]e ministre des Cultes n'a nullement l'intention de le rompre, même si la pression publique va en ce sens. En effet, depuis que je fais de la politique, soit depuis 25 ans, la première fois que je me suis fait agresser de façon répétitive (...) dans la rue, c'était à l'occasion de l'annonce de la possible conclusion d'une convention avec la communauté musulmane. Ces personnes reprochent au gouvernement de vouloir en fait financer indirectement le 'terrorisme' ! (...) [l] est attristant de constater que l'ensemble du débat public est plus que largement conditionné par ces attitudes.⁵

⁵ *Luxemburger Wort*, 29 avril 2008.



LE QUARTIER BRILL COMME ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL

Une monographie sur l'intégration locale à Esch/Alzette

Kévin Haddad et Fatou Ndiaye
4motion



Esch/Alzette, seconde ville du Luxembourg surnommée « la métropole du fer » du fait de sa richesse en minerai, a attiré à partir du 20^{ème} siècle des milliers d'ouvriers originaires du nord du pays, puis d'autres pays européens tels que l'Allemagne, la France, la Belgique et l'Italie. Ces travailleurs immigrés se sont concentrés dans plusieurs quartiers de la ville dont le Brill, un quartier assez emblématique de la multiculturalité qui caractérise le Luxembourg. Ce quartier, qui connaît une progression démographique importante, se caractérise en effet par son hétérogénéité (une centaine de nationalités), sa faible proportion de Luxembourgeois (22,6%) et sa forte concentration d'étrangers (plus de 77%, notamment portugais (plus de la moitié de la population totale du quartier)).

Or, si le Luxembourg ne semble pas connaître de phénomènes de ghettos, la communication entre les autochtones installés depuis une certaine durée dans une localité et les nouveaux habitants n'est néanmoins pas simple à construire. Au-delà des questions linguistiques, on remarque que souvent, les habitants d'un village, d'un quartier, d'une ville se mélangent peu, fréquentent des lieux différents (commerces, cafés, associations...) et peuvent vivre des « replis culturels ». Ils ne se parlent pas beaucoup, se méconnaissent et développent parfois des préjugés les uns vis-à-vis des autres.

Dans le cadre d'un projet-pilote mené de mars 2009 à juin 2011, l'association luxembourgeoise 4motion a cherché à élaborer une monographie de ce quartier en interrogeant habitants (autochtones et étrangers), décideurs et acteurs socio-éducatifs pour connaître leurs visions du quartier, de l'intégration et du dialogue interculturel. Ce travail de recherche-action fut ponctué de diverses initiatives visant à favoriser l'intégration des étrangers ressortissants de pays tiers (le projet étant financé par le fonds européen d'intégration – ainsi que l'office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration –, qui vise à favoriser l'intégration des étrangers ressortissants de pays tiers dans les différents Etats membres de l'Union européenne) et le dialogue interculturel entre citoyens de toute origines.

Né en 2002 à l'initiative de formateurs et d'intervenants sociaux indépendants, 4motion est un acteur éducatif qui s'engage pour un changement social basé sur des valeurs de coopération, de solidarité et d'inclusion. 4motion développe des outils pédagogiques, des activités de sensibilisation et des formations qui visent à remettre en question stéréotypes et préjugés, à lutter contre l'exclusion et les discriminations et à favoriser l'engagement citoyen.

S'appuyant sur diverses méthodes d'intervention (éducation non formelle, formation par les pairs, apprentissage interculturel...), l'association incite des personnes à passer de la prise de conscience à l'action et les accompagne dans leurs projets.

Le projet-pilote « le quartier comme espace de dialogue interculturel »

A travers une coproduction de connaissances au niveau du quartier, cette recherche-action a procédé au recueil de données quantitatives (chiffres, démographie, littérature) et qualitatives (entretiens, focus groups, débats, séminaire). De plus, le projet a contribué à faire participer des habitants à des activités citoyennes abordant la vie de quartier, ses problèmes, les aspects liés à au dialogue interculturel et à l'intégration. Cette démarche vise la création d'« espaces de frottements » entre citoyens de diverses origines et à l'identification de problèmes quotidiens concrets que rencontrent les habitants d'une localité.

Deux approches ont été privilégiées, afin de croiser les regards :

- **Le quartier comme objet de gestion politique municipale**, à travers la consultation de fonctionnaires communaux et d'acteurs institutionnels (services ayant directement et indirectement affaire aux questions d'intégration) et de personnes ressources (acteurs associatifs et socioculturels).

- **Le quartier vécu et perçu comme espace de vie, d'interaction et d'intégration**, à travers la participation d'habitants étrangers non-européens, communautaires et luxembourgeois du quartier par diverses activités : entretiens, focus groups, ateliers photos, débats.

Le projet concernait avant tout l'intégration des ressortissants de pays tiers pour répondre aux exigences du fonds européen d'intégration, mais nous avons néanmoins pu élargir l'échantillon de notre étude à d'autres nationalités représentatives de la démographie du quartier Brill. Ainsi, dans le cadre de 27 entretiens individuels et 6 focus groups, 44 personnes (16 femmes et 28 hommes) ont été interrogées à Esch/Alzette, parmi lesquelles on dénombre :

- 12 fonctionnaires communaux et acteurs institutionnels luxembourgeois (dont 3 ont été interrogés à 2 reprises)
- 6 acteurs associatifs et socioculturels : association de parents d'élèves, maison des jeunes...
- 18 habitants ressortissants de pays tiers (11 femmes et 7 hommes) : Monténégro (3), Sénégal (3), Turquie (2), Brésil (2), Somalie (1), Maroc (1), Chine (1), Tunisie (1), Jordanie (1), Togo (1), Guinée-Bissau (1), Bosnie (1)

- 5 habitants étrangers communautaires : France (2), Italie (1), Portugal (1), Espagne (1)
- 3 habitants luxembourgeois

De plus, 2 classes d'école primaire (4ème-1 et 4ème-2) ont participé à des ateliers photos intitulés « regards croisés sur le Brill », amenant 33 élèves (dont 11 ressortissants de pays tiers) à traduire visuellement ce qu'ils pensent de leur quartier, en réfléchissant sur les notions d'interculturalité et de vivre ensemble tout en s'initiant aux techniques de base de la photographie.

Ces résultats ont été comparés à ceux d'un quartier « témoin », le quartier Howald à Hesperange, une commune aisée située dans la proche périphérie de la capitale Luxembourg-ville, dans lequel 2 focus groups ont été organisés, l'un avec 3 fonctionnaires communaux en charge des aspects d'intégration et d'égalité des chances, l'autre avec 9 jeunes ressortissants de pays tiers fréquentant la Jugendtreff Hesper (maison des jeunes de Hesperange).

En tout 169 personnes, dont 50 étrangers non européens, ont été directement ou indirectement touchées par les diverses activités du projet.

1. Mises au point théorique et méthodologique

Culture : La culture renvoie à « la totalité de la vie sociale de l'homme ; elle comprend les connaissances et aptitudes de l'homme acquises dans la société, les croyances et tout ce qui est en rapport avec l'art, le droit et la morale » (E. B. Taylor, 1871). C'est encore « un système universel d'orientation de l'homme, typique de chaque société, organisation ou groupe de personnes » (Alexander Thomas, 1993). On peut également parler d'un « ensemble des faits de civilisation (art, connaissances, coutumes, croyances, morale, techniques, etc.) par lesquels un groupe (société communauté, groupe social particulier) pense, agit et ressent ses rapports avec la nature, les hommes et l'absolu ; système de hiérarchisation des valeurs ; ne se manifeste pas seulement dans les formes d'expression culturelles mais aussi à travers la religion, les structures politiques, l'organisation familiale, l'éducation, voire le développement matériel et technique » (Jean-Paul Piriou, 1999).

Dialogue interculturel : *Dia logos* signifie en grec « passer d'un logos à un autre », c'est-à-dire sortir de son univers pour aller dans celui d'autrui. Le dialogue interculturel désigne ainsi « un échange de vues ouvert et respectueux entre des individus et des groupes appartenant à des cultures différentes, qui permet de mieux comprendre la perception du monde propre à chacun ».¹ Ou encore, « les interactions et échanges de vues entre des individus ou des groupes appartenant à des univers culturels différents, permettant à chacun de mieux comprendre la vision du monde de l'Autre, favorisant ainsi la coexistence pacifique des différents groupes ethnoculturels au sein d'une société. Le dialogue suppose l'égalité de tous les participants et une participation volontaire. Il célèbre donc la reconnaissance de la diversité culturelle en tant que caractéristique essentielle des sociétés contemporaines et l'acceptation du fait que les cultures ne sont pas opposées les unes aux autres, mais s'interpénètrent et s'influencent mutuellement en permanence et entrent en complémentarité. Il introduit la possibilité de tendre vers la résolution non violente des conflits. L'enjeu du dialogue consiste à dépasser les préjugés, à surmonter les contentieux entre groupes d'habitants, à les solidariser autour d'enjeux collectifs : le vivre ensemble. Il peut ainsi jouer un rôle important, tant dans la résolution de problèmes concrets de cohabitation que dans la construction d'une citoyenneté qui valorise les diversités et les droits individuels. »²

Intégration : En nous appuyant sur les travaux du Centre d'Etudes et de Formations Interculturelles et Sociales (CEFIS) menés au Luxembourg, on peut définir l'intégration comme **un processus** (mais sans qu'il y ait une fin à l'intégration (selon une procédure incluant un départ « input » et une arrivée « output ») à la différence donc du concept d'intégration dans les sciences naturelles) **dynamique** (les cultures ne sont pas statiques et monolithiques, il y a acculturation, transformation, héritage et bricolage culturel), **complexe** (l'intégration est diverse car elle dépend des institutions et des politiques d'accueil, des possibilités d'interaction avec la société d'accueil (et donc réciprocité) et de l'histoire différente de chaque migrant) **d'insertion et de participation individuelles et collectives dans les structures économique, sociale et politique du pays d'accueil.**³

¹ Conseil de l'Europe. *Livre Blanc sur le dialogue interculturel*. Strasbourg : 2008. Cette définition sera reprise par le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Année 2008 du dialogue interculturel menée conjointement avec l'Union Européenne.

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_fr.pdf

² Kévin Haddad, Altay Manço, Monique Eckmann (dir.). *Antagonismes communautaires et dialogues interculturels. Du constat des polarisations à la construction des cohésions*. Paris : L'Harmattan. Compétences Interculturelles, 2009, pp. 92-93.

³ Centre d'Etudes et de Formations Interculturelles et Sociales (CEFIS). RED N°14. *L'intégration au Luxembourg. Indicateurs et dynamiques sociales. Parcours de personnes originaires du Cap-vert et de l'Ex-Yougoslavie*, Luxembourg : 2010, p.11.

Le quartier renvoie à une unité géographique plus ou moins homogène, une fraction d'espace urbain qui est souvent une division administrative (et en ce sens un objet fonctionnel de gestion politique municipale). C'est aussi un univers social ou une « aire d'interaction sociale intense » (Bidou, 1984), un espace vécu et une représentation mentale. Certains auteurs parlent d'un « urbain plus humain » que la ville : un « espace de rencontre du fait urbain et des valeurs humaines » (Bertrand et Metton, 1974) ou même « un village dans la ville » (Young, Willmott, 1983).

Comment favoriser un dialogue interculturel et un mieux vivre ensemble dans le quartier Brill ?

Afin de penser l'interculturalité, ses phénomènes et ses effets dans le quartier du Brill à Esch/Alzette, singulier quant à sa proportion importante d'étrangers, nous avons étudié la manière dont existe et fonctionne le mode d'habiter, de voisiner et d'interagir dans ce quartier, en le comparant à un quartier « témoin », Howald à Hesperange. L'objet principal de ce projet-pilote était donc de faire un diagnostic sur l'existence ou non d'un dialogue entre les habitants de diverses origines dans ces quartiers. Ceci s'apparente à une étude de faisabilité, qui consiste à partir du quartier comme sous-division municipale pour vérifier s'il s'agit également d'un espace social vécu et approprié par ses habitants, en particulier étrangers, et s'il s'agit d'un espace pertinent de dialogue entre citoyens, d'intégration individuelle et groupale, et dans ce cas, un espace pertinent d'intervention sociale. En effet, comme le souligne entre autres le démographe et sociologue Emmanuel Todd, « le voisinage, l'école et le mariage sont par nature des variables anthropologiques dont la combinaison définit le champ des relations interpersonnelles concrètes de l'individu. »⁴ Aussi, nous faisons l'hypothèse que la sociabilité favoriserait les relations entre les habitants d'un quartier.

« Espaces de frottements » : une hypothèse d'action

Avec la participation d'acteurs individuels ou collectifs, il semble ainsi essentiel de mettre en œuvre des actions visant à développer, auprès des populations hétérogènes et des professionnels du social, diverses attitudes telles que la citoyenneté active et ouverte, et de nouvelles formes de civilité et de solidarité entre habitants.

⁴ Emmanuel Todd. *Le destin des immigrés*. Paris : Points, 1994, p. 103.

Les observations montrent que ces actions, pour être efficaces, doivent consister en des rencontres locales, agréables et durables, autour de thèmes choisis collectivement et portant sur le quotidien des gens, sur la défense d'intérêts communs, le partage d'espaces collectifs, le plaisir de se retrouver, etc. Le lieu du dialogue devient alors un espace de « frottements », c'est-à-dire un espace-temps investi d'un projet collectif d'interconnaissance et de soutien mutuel donnant lieu à une revendication de citoyens ou à une action collective, et partant, à une nouvelle approche des phénomènes de discriminations, d'exclusion ou de rejet.

Ces « rencontres » formelles, mais bien plus souvent informelles permettent de proche en proche de mobiliser des groupes de « non convaincus » et tendre vers des lieux de parole permanents. Le rayonnement de tels lieux à travers notamment la presse est très important, afin d'inscrire le dialogue interculturel au sein de l'extrême ordinaire du quotidien.

Il s'agit ainsi de multiplier les « espaces locaux » de rencontre, de dialogue ou de « frottement » entre citoyens de sensibilités et origines différentes pour que naissent un sens et un plaisir d'être ensemble. En effet, le dialogue doit s'adresser aux cœurs et à l'émotion. Cela revient à favoriser les actions autour d'une démarche rendant possible l'interconfiance et le dépassement des a priori et stéréotypes. N'est-ce pas la prévention la plus efficace contre le racisme et les discriminations ? Encore faut-il inventer les modalités et la géométrie de ces espaces de dialogue.⁵

Aussi, nous avons cherché à répondre aux questions suivantes :

- Quels types de rapports sociaux et de relations de voisinage les habitants du Brill entretiennent-ils dans leur quartier ?
- Quelles formes de sociabilité (relations de voisinage, entente, cohésion sociale) se développent au sein du quartier ?
- Y a-t-il des antagonismes communautaires et des conflits intergénérationnels et générés dans les quartiers ?
- Comment les habitants du Brill voient-ils leur quartier et comment le vivent-ils ?
- Que pensent-ils de l'intégration Luxembourg, de l'intégration dans leur quartier et de leur commune ?
- Comment est perçue la gestion politique municipale, en particulier en matière d'intégration ?

⁵ Kévin Haddad, Altay Manço, Monique Eckmann (dir.). *Antagonismes communautaires et dialogues interculturels. Du constat des polarisations à la construction des cohésions*. Paris : L'Harmattan. Compétences Interculturelles, 2009, p. 96.

- Quels sont les besoins des habitants en matière de pratiques lucratives, ludiques et éducatives ?
- Comment les habitants s'approprient-ils l'espace, de manière psychologique et même physique (attachement, sentiment d'appartenance, parcours individuels et collectifs au sein du quartier) ?
- Comment faire d'un quartier pluriculturel, traversé par des vagues migratoires successives, un lieu de dialogue et de cohésion sociale ?
- De quelle manière peut-on faire de l'interculturalité un facteur de paix et d'entente sociale ?
- Comment favoriser une réflexion et une action favorisant les espaces de frottement et le rapprochement interculturel ?

2. Caractéristiques du quartier Brill à Esch/Alzette

2.1. Situation géographique du quartier Brill

Une partie du quartier Brill est située dans le centre-ville d'Esch/Alzette, ce qui explique que beaucoup d'habitants interrogés se sentent davantage résidents du centre-ville plutôt que du quartier en particulier. Le Brill regroupe davantage d'immeubles et de logements sociaux que les autres quartiers de la ville. Il comprend à lui seul 10% du nombre total d'immeubles d'Esch/Alzette, dont la plupart ont été construits il y a plus de 60 ans.

Les habitants sondés ne connaissent pas vraiment la délimitation de leur quartier, puisque seulement 22% des personnes interrogées en ont donné la délimitation géographique « exacte » (telle que fournie par la commune). Près de 80% de ceux qui ont répondu ont limité le quartier à la rue du Brill et ses environs. Cette délimitation correspond aux zones du quartier où la concentration d'étrangers y est la plus visible, où les commerces y sont plus nombreux, et donc les « va-et-vient » et interactions plus denses.

2.2. Situation démographique du quartier Brill

2.2.1. Un espace socio-politique multiculturel

Esch/Alzette compte 30.022 habitants, plus de 100 nationalités et 54% d'étrangers. 10,51% des étrangers y sont des ressortissants de pays tiers.

Après Uecht, le quartier Brill est le deuxième quartier le plus peuplé de la commune, avec 4853 habitants, dont plus de 77% d'étrangers. 10,51% de ces étrangers sont extracommunautaires. C'est donc un quartier que l'on peut qualifier de « multiculturel », si l'on définit prosaïquement la multiculturalité comme fait social décrivant la coexistence de plusieurs cultures dans un ensemble socio-géographique donné.

Le quartier Brill est donc espace multiculturel « de fait », une sorte de « melting pot », composé de personnes de nationalités et d'origines très diverses : Européens, en particulier Portugais, Français, Belges, Allemands, personnes originaires des Balkans ; Asiatiques (Chinois, Japonais, Vietnamiens) ; Africains (Capverdiens, Bissau-Guinéens, Sénégalais, Congolais, réfugiés d'Afrique occidentale...) ; Américains.

2.2.2. Une forte proportion d'étrangers et une population luxembourgeoise en baisse

Le quartier Brill est caractérisé par sa faible proportion d'habitants luxembourgeois : 22.6%. 66,9% des résidents sont des ressortissants l'Union européenne. Totalisant 52.1% de la population totale du quartier, Les Portugais Y sont majoritaires. On note aussi un nombre important de Français, sûrement en raison de la proximité de la ville et du quartier avec la frontière française. Beaucoup de Français vivant au Brill sont originaires d'Audun-le-Tiche et de ses environs. La population d'étrangers ressortissants de pays tiers (10,51%) est en nette progression : + 28.3% de 2001 à 2009. Enfin, si 40.2% des enfants scolarisés à Esch/Alzette sont luxembourgeois, cette proportion descend à 22.9% au quartier Brill.

2.2.3. Une population jeune en augmentation

En plus d'un nombre de naissances supérieur à la moyenne de la ville (62 naissances au Brill sur un total de 355 à Esch/Alzette en 2009), le quartier Brill regroupe au 1er janvier 2009 18% des jeunes de moins de 20 ans, une proportion qui évolue à un rythme annuel de 2,2% (contre une moyenne pour la ville de 1,7%), tandis que le nombre de personnes âgées (75 ans et plus) diminue progressivement au Brill. L'âge médian du quartier Brill est de 35,54 ans contre 39 ans pour Esch/Alzette. A ce titre, certains habitants du quartier se sont plaint des regroupements de jeunes dans la rue (en particulier devant la maison des jeunes du quartier), et parfois de leur oisiveté. Ces habitants disent que les jeunes font trop de bruit et agressent parfois les passants. Des idées que critiquent d'autres habitants comme Pierre⁶, un Luxembourgeois, qui estime qu'être jeune veut dire « jeux, bruit et rigolade » et que la maison des jeunes est faite pour ça : « Il y a toujours des gens qui râlent, on fait des projets pour les jeunes comme des soirées musicales où y a même pas de techno donc pas beaucoup de bruits et on leur interdit de faire la fête et de parler.

⁶ Les prénoms des personnes interrogées ont été modifiés afin de garantir l'anonymat.

La maison des jeunes et une super belle maison, on peut dire la plus belle d'Esch, y a des gens qui sont cons, qui sont contre tout, ils râlent si les jeunes traînent dans les rues et quand ils sont dans la maison de jeunes et quand ils jouent au foot, quand ils se droguent, quand on prend une maison pour drogués pour qu'ils ne soient plus dans la rue aussi ils râlent. Les Luxembourgeois ont l'habitude de râler sur beaucoup de choses. Beaucoup de Luxembourgeois sont protectionnistes, ils sont angoissés, je pense qu'il n'y pas une grande méchanceté derrière tout ça. »

Le nombre important de naissance dans le quartier coïncide avec un solde migratoire resté toujours positif dans la ville d'Esch/Alzette jusqu'en 2008. Cette même année, la ville a accueilli 3486 nouveaux habitants (dont presque 35% étaient originaires du Portugal), et dont 824 ont élu résidence au Brill.

On note aussi à Esch/Alzette, et plus encore dans le quartier Brill, une « surreprésentation masculine aux âges de l'activité professionnelle »⁷. Ceci s'explique par le fait que les premiers immigrés de ce quartier ont été des hommes célibataires. Cette immigration de travail joue sur cette surreprésentation masculine. Ce phénomène a tendance à s'accroître. La part des célibataires dans le quartier Brill est élevée (46%), partiellement du fait de la forte représentation de personnes jeunes.

2.3. Situation socio-économique et éducative du quartier Brill

Au 1er janvier 2009, le quartier comptait 2266 actifs (sur un total de 12.386 à Esch/Alzette). Une partie importante de la population du Brill est au chômage : 25% des demandeurs d'emploi d'Esch/Alzette résident en effet au Brill.

Le quartier Brill pâtit d'une certaine réputation quant au niveau scolaire peu élevé de ses résidents (de nombreux résidents du quartier, en particulier les plus âgés, n'ayant en effet pas, ou pas longuement, été scolarisés au Luxembourg) et des élèves inscrits à l'école du Brill.

L'école du Brill est la plus grande école primaire du Luxembourg et celle qui a le plus haut taux d'échec. Elle est composée de plus de 70% d'élèves étrangers. Certains parents, surtout luxembourgeois, ont tendance à fuir l'école en inscrivant leurs enfants ailleurs.

⁷ Ville d'Esch-sur-Alzette. *Diagnostic territorial. Esch-sur-Alzette et ses quartiers.* Brill, novembre 2009, p. 2.

L'échec scolaire est souvent vu comme une conséquence de la concentration d'étrangers, ce que réfutent beaucoup d'habitants et acteurs associatifs. 37% des personnes interrogées sur les problèmes à l'école du Brill ont en effet répondu par la négative en refusant tout préjugé sur cet établissement scolaire.

« Je connais des personnes qui étaient à l'école du Brill et qui ont fait une très bonne carrière (...), le taux d'échec est haut et c'est pas à cause des étrangers, les étrangers ne sont pas plus idiots que les autres, si vous avez des problèmes de langue, vous échouez à toutes les matières. » (Robert, Français)

Les élèves suivant leurs études dans l'établissement scolaire du quartier sont confrontés à certaines difficultés liées à la langue et au système éducatif du pays. A la fin de l'année 2009, la ville d'Esch/Alzette comptait presque 3000 enfants scolarisés dont presque 20% l'étaient dans le quartier Brill ; 28,8% de ces enfants scolarisés au Brill avaient un retard scolaire. Comment les habitants du Brill expliquent-ils cette situation ?

Christophe, membre d'une association de parents d'élèves, pense qu'à force d'adapter les méthodes d'enseignement de l'école au niveau scolaire des élèves du quartier, l'école finit par perdre rapidement sa qualité d'enseignement. Il ajoute que les élèves qui s'inscrivent à l'école arrivent avec de grandes difficultés qui ne peuvent être éradiquées par l'établissement. Il pense que ce sont les parents qui doivent faire un effort dans l'éducation de leurs enfants et que la commune doit également s'orienter sur le sort de l'école et l'aider. « Être dans un lieu multiculturel était plus important (pour moi) que d'être à Bruch ou à côté des enfants d'avocats et de médecins. Beaucoup d'enfants de l'école ne parviennent pas à aller au lycée classique et n'ont pas de moyens pour faire les études qu'ils veulent. C'est très grave ça. Il faut définir les besoins des enfants en leur donnant assez de savoir pour à la sixième année faire des études qu'ils veulent même s'il y a un problème de langue. »



3. Résultats de la recherche-action au quartier Brill à Esch/Alzette

3.1. Sur la politique d'intégration luxembourgeoise

Comment définir l'intégration en contexte luxembourgeois ? D'après l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, « le terme intégration désigne un processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche. L'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun. »⁸

Dans le cadre de la politique d'intégration du pays, l'office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration a été créé afin d'organiser l'accueil des étrangers nouveaux arrivants, de faciliter le processus d'intégration des étrangers par la mise en œuvre et la coordination de la politique d'accueil et d'intégration, dont la lutte contre les discriminations constitue un élément essentiel, conjointement avec les communes et les acteurs de la société civile, ainsi que d'organiser l'aide sociale aux étrangers qui n'ont pas droit aux aides et allocations existantes et aux demandeurs de protection internationale définis par la loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. »⁹

Notons d'emblée que dans les entretiens menés avec des habitants du quartier Brill à Esch/Alzette, presque les trois quarts des personnes interrogées déclarent ne pas connaître la politique d'intégration luxembourgeoise ou estiment qu'elle n'a pas réussi.

Lydia Mutsch, bourgmestre de la ville d'Esch/Alzette déplore comme beaucoup d'habitants du quartier Brill interrogés, le non mélange des populations : « le vrai ennemi du multiculturalisme est l'indifférence ; (...) à Esch, nous avons plus de 100 nationalités différentes. Les gens vivent côte à côte. Mais les communautés ne se mélangent pas, chacun reste pour soi. »¹⁰

⁸ Article 2 de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0209/a209.pdf>

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹⁰ Discours prononcé lors d'une conférence-débat organisée par le bureau du parlement européen au Luxembourg à Esch/Alzette en le 20 novembre 2008.

3.2. Sur l'intégration sociale au Luxembourg

« Parallèlement à la vision et à la stratégie politique de l'intégration, la société et les individus partagent également une ou des représentations sociales de l'intégration. La perspective de la société peut être similaire ou différente par rapport à celle du politique. »¹¹ C'est à cette conception sociale de l'intégration que s'intéresse particulièrement notre recherche-action. Il s'agissait entre autres de recueillir les opinions des habitants sur leur propre intégration et celle des étrangers. A ce titre, nous avons repris la typologie des aspects de l'intégration élaborée par le SESOPI-centre intercommunautaire en 1999, en posant la question suivante aux habitants du quartier : « Pouvez-vous me préciser votre opinion à ce sujet en disant, pour chaque aspect repris ci-dessous, s'il est très important, plutôt important, peu important, pas du tout important pour assurer l'intégration des étrangers ? ».¹²

Accès au travail : 79% des sondés trouvent très important d'avoir un travail contre 7% qui n'en voient pas l'intérêt. Le travail permet à l'homme de s'intégrer, il est « la dignité de l'homme » comme le disait un habitant du Brill d'origine jordanienne. Il permet de satisfaire ses besoins primaires et ne pas avoir de soucis qui pourraient freiner les sorties et les participations aux activités du pays, ce qui est jugé comme important pour s'intégrer. En revanche, ceux qui n'en voient pas l'intérêt estiment qu'« il n'y a pas que le travail dans la vie », qu'on peut bien s'intégrer sans disposer d'une activité professionnelle mais juste en faisant partie d'une association qui regroupe les gens. Certain(e)s habitant(e)s pensent néanmoins que l'on peut avoir un bon travail, un salaire décent et ne pas s'intégrer car ce processus dépend de l'ouverture d'esprit de la personne.

Efforts et compromis réciproques : 66% des habitant(e)s du quartier Brill déclarent que l'intégration nécessite des efforts et compromis réciproques, ce qui signifie qu'autant les étrangers que la société d'accueil doivent faire des efforts, s'ouvrir et accepter l'autre. Le tiers restant se divise entre ceux qui pensent que c'est la société d'accueil qui doit s'ouvrir le plus et doit cesser de voir les étrangers comme des gens qui ne sont là que pour « profiter du système » et ceux qui pensent que c'est l'étranger qui doit s'adapter au pays en s'ouvrant aux autres et en en apprenant la langue et les valeurs fondamentales.

La réussite des enfants à l'école : deux tiers des personnes sondées jugent que la réussite des enfants à l'école est très importante pour l'intégration.

¹¹ Centre d'Etudes et de Formations Interculturelles et Sociales (CEFIS). RED N°14. *L'intégration au Luxembourg. Indicateurs et dynamiques sociales. Parcours de personnes originaires du Cap-vert et de l'Ex-Yougoslavie*, Luxembourg : 2010, p.20.

¹² Michel Legrand. *Perceptions de l'intégration au Luxembourg. Une mosaïque d'approches*. Forum 272, p. 5. Typologie des aspects de l'intégration élaborée par le SESOPI-centre intercommunautaire en 1999.

Une très grande partie de ceux qui ont répondu en ce sens sont des parents qui ont au minimum un enfant ; ceux qui estiment que la réussite des enfants à l'école est « plutôt importante » n'ont généralement pas d'enfants.

Mêmes droits et devoirs tout en gardant sa nationalité d'origine : La moitié des sondé(e)s disent qu'il est très important de jouir des mêmes droits et devoirs tout en conservant sa nationalité d'origine, car cela permet de s'intéresser au pays tout en gardant un lien avec la société d'origine. Permettre aux étrangers d'avoir les mêmes privilèges et avantages que les autochtones en maintenant ses spécificités culturelles serait pour ces personnes une clé pour s'intégrer totalement dans le pays d'accueil. En revanche, l'autre moitié des sondé(e)s voit en cette proposition un appel à l'absence d'efforts des étrangers.

Connaissance du luxembourgeois : 32% des sondés affirment que l'apprentissage et la connaissance du luxembourgeois sont très importants pour l'intégration au Grand-duché. Selon eux, tout étranger qui veut s'intégrer doit apprendre la langue du pays ; ceux qui négligeraient cet aspect « bafoueraient » en quelque sorte la culture locale et ne respecteraient pas les traditions du pays d'accueil.

Garder ses coutumes et ses traditions : Seulement 8 personnes interrogées sur 44 trouvent qu'il est très important, voire primordial, de garder ses coutumes et ses traditions. Ces personnes sont pour la plupart des étrangers et expliquent leur réponse par un certain attachement à leur culture d'origine.

Partage mutuel des richesses culturelles : 18 personnes interrogées sur 44 estiment que pour permettre l'intégration d'un étranger, il est important voire très important de reconnaître sa culture, et de lui ouvrir simultanément la culture locale pour qu'un métissage culturel naisse. Refuser la culture de l'autre devient alors contraire aux principes de l'intégration.

La double nationalité : Presque un tiers des sondé(e)s ont déjà ou souhaitent obtenir la double nationalité, qu'ils estiment très importante pour l'intégration, contre 26% qui n'en voient pas l'importance. La double nationalité permettrait de rester en contact avec son pays d'origine tout en étant un citoyen actif dans son pays d'accueil/

Acquérir la nationalité luxembourgeoise : 45% des sondés ne voient pas l'intérêt d'acquérir la nationalité luxembourgeoise car elle ne faciliterait en rien l'intégration. Pour eux, la nationalité permet néanmoins d'obtenir certains postes (secteur public).

Participer aux associations luxembourgeoises : 35% des sondé(e)s ne voient pas d'utilité à participer aux associations luxembourgeoises et les trouvent d'ailleurs pour la plupart fermées et monolingues.

Trilinguisme : Le trilinguisme suppose la connaissance des trois langues officielles du pays : le luxembourgeois, l'allemand et le français. Dans la majorité des offres d'emplois, ce trilinguisme est souhaité par les employeurs voire obligatoire. Mais seulement 23% des sondés le trouvent indispensable et disent que connaître au minimum une seule des trois langues suffit. Si certains parents d'élèves jugent le trilinguisme indispensable pour la réussite de leurs enfants, d'autres le voient comme un facteur amenant les enfants à l'échec, car les rendant incapables de maîtriser plusieurs langues à la fois : « apprendre que des langues, y a pas que ça à l'école » disait Rama, une universitaire du quartier.

3.3. Sur les indicateurs d'intégration au Luxembourg

Parmi les indicateurs d'intégration suivants : accès au marché du travail ; accès au logement et aux services sociaux ; éducation ; participation au processus politique et décisionnel ; indicateurs démographiques ; indicateurs judiciaires, les trois indicateurs jugés les plus pertinents par les habitants du quartier Brill pour mesurer l'intégration au Luxembourg sont l'accès au marché du travail (60% des réponses), puis l'accès au logement (15%) et l'accès à l'éducation (9%).

3.4. Sur l'intégration dans le quartier Brill

3.4.1. Un multiculturalisme à degrés variables d'intégration

La présence de plusieurs nationalités et cultures est bien vue dans le quartier. 100% des personnes interrogées aiment ce phénomène de melting pot qu'ils considèrent comme une « richesse » pour le quartier. Ils déplorent, en revanche le fait les gens n'en profitent et hésitent à se mélanger. Les raisons données sont « une certaine méfiance » et un fort attachement à la culture d'origine qui freine parfois l'ouverture à d'autres cultures.

« J'aimerais pas être le seul étranger ici, si y'en a plusieurs, c'est idéal. » (Ibrahim, Turc)

« Je suis venue à Esch parce que j'aime bien la pluralité, quand y a beaucoup de monde, d'étrangers, ça enrichit. » (Juliana, Brésilienne)

Les Italiens sont considérés comme les étrangers les mieux intégrés dans le quartier. Même si quelques habitants interrogés critiquent un « communautarisme italien » et leur concentration dans certains bars, une très grande majorité d'habitants et un tiers des fonctionnaires communaux interrogés ne les voient plus comme des étrangers mais comme des Luxembourgeois grâce à leur intégration.

Un quart des personnes interrogées considèrent néanmoins les Portugais comme les plus intégrés à cause de leur effectif dans le quartier et de leur présence dans beaucoup de commerces.

« Les Portugais sont les plus intégrés, les Italiens aussi mais plus les Portugais, je vois plus de magasins portugais, des pâtisseries portugaises, toutes choses (...). » (Edith, Portugaise)

En revanche, leur nombre semble expliquer également leur « mauvaise réputation », leur « regroupement » et leur « refus d'intégration » cités par beaucoup d'habitants. Ils sont critiqués car ils font tout « en portugais », « parlent portugais à leurs enfants » et n'essaient pas d'apprendre le luxembourgeois.

Enfin, les Capverdiens et les Yougoslaves sont vus comme les communautés les moins intégrées du quartier : « les moins intégrés, c'est les yougoslaves mais ça se comprend ça ne fait pas très longtemps qu'ils sont là, je leur laisserai plus de chance. » (Penelope, Espagnole)

3.4.2. Antagonismes communautaires

Certains habitants, commerçants et acteurs socio-éducatifs du quartier Brill ont pointé du doigt des antagonismes entre groupes nationaux. 53% des personnes interrogées disent qu'il n'y a pas une bonne entente entre les communautés et déplorent en particulier les antagonismes entre Portugais et Luxembourgeois, Portugais et Capverdiens, Marocains et Portugais, Italiens et Portugais, Français et Luxembourgeois, Luxembourgeois et ex-Yougoslaves. Presque 60% des sondés évoquent un « communautarisme » et un manque de dialogue dans le quartier.

Les Portugais, qui forment la communauté la plus importante du quartier numériquement (52,1%), sont les plus critiqués, suivis des Capverdiens, parfois décrits comme des « fauteurs de trouble ».

« Il y a un malaise entre la communauté portugaise et la communauté luxembourgeoise, y a un discours de sourds-muets et un problème de communication (...), j'ai des voisins portugais aussi, la communication est difficile. J'ai commencé à parler avec eux, le problème est qu'ils ne parlent pas français, après ça se limite à mettre des trucs sur la poubelle, sur le papier même en portugais ça ne fonctionne pas. Ils me cassent des trucs, ils jettent des ordures dans le jardin, maintenant je ne dis plus rien. » (Pierre, Français)

Les ex-Yougoslaves en général et les Bosniaques en particulier font également l'objet de critiques négatives.

« Y a beaucoup de Yougoslaves qui sont venus ici ; les Yougoslaves ont fait beaucoup de malheurs au pays ; y a des familles entières qui sont venues et qui n'ont jamais respecté ; elles sont rentrées dans les maisons ; elles ont fait comme si c'était chez eux alors qu'elles ne demandaient que l'asile ; beaucoup de Luxembourgeois sont sortis de leurs maisons pour leur laisser mais quand ils les ont reprises ; elles étaient toutes détruites. Ça, c'est le non respect des autres. » (Gaby, Luxembourgeoise)

Selon certains habitants enfin, la majorité des jeunes qui errent dans la rue ou qui se bagarrent dans les cafés sont des Capverdiens, qui sont réputés « parler forts », être « violents », « travailler pour pas cher » et ne pas avoir de bons rapports avec les Portugais. Certains habitants ont néanmoins laissé entendre que les adolescents du quartier se mélangeaient davantage que les autres personnes, ne faisant pas attention à la nationalité de leurs camarades.

Enfin, plusieurs personnes interrogées déplorent l'insuccès de plusieurs festivités comme le carnaval et la fête des voisins dans le quartier Brill, à cause du manque de participants et de motivation des habitants. Plus de 50% des personnes interrogées affirment ne pas sortir lors des festivités ou ne pas participer à des activités du quartier comme la fête des voisins.

« Si on ne voit pas ses voisins toute l'année, c'est pas la peine de faire une fête des voisins, c'est mort. » (Robert, Français)

« Si on va quelque part et qu'on est pas ouvert et qu'on ne veut pas de dialogue, on ne fera rien, ça dépend aussi de la personne. » (Georges, Luxembourgeois)

3.5. Sur la discrimination

3.5.1. Discrimination sur le marché du travail

En matière de discrimination, réelle ou ressentie, une discrimination ethnique au niveau de l'emploi est désapprouvée par beaucoup d'habitants surtout non européens. Mais seulement 6 personnes interrogées ont déclaré être victimes d'une discrimination réelle sur le marché du travail.

« Dans la crèche où j'amène ma fille, la directrice est belge et tous les salariés sont belges aussi, j'ai déposé dans un restaurant portugais, la directrice m'a juré me prendre, mais après, après je te jure qu'elle a pris une portugaise à ma place. » (Aïcha, Marocaine)

3.5.2. Discrimination linguistique

La majorité des personnes interrogées n'ont pas été victimes de discrimination, mais 21% des sondés, tous étrangers, se voient moins privilégiés que les Luxembourgeois à cause de la langue luxembourgeoise qu'ils ne parlent pas ou qu'ils maîtrisent mal.

« On m'a dit que si t'as un problème à la police, il ne faut jamais parler français car on est stigmatisé. Y a des Luxembourgeois qui partent dans le snack, qui nous parlent luxembourgeois, ils savent très bien qu'on ne le parle pas. » (Ibrahim, Turc)

« Y a pas de racisme direct mais quand on vous dit que vous ne réussissez pas parce que vous ne maîtrisez pas les langues du pays, ça c'est de la discrimination volontaire. » (Abdallah, Jordanien)

3.5.3. Discrimination raciale

Certains étrangers sont accusés d'être racistes envers des Luxembourgeois et d'autres étrangers. 18% de notre échantillon, pour la plupart des étrangers non européens, ont été victimes ou témoins de discrimination raciale.

« Je connais une femme portugaise qui a fait trente ans avec son mari luxembourgeois, avec sa fille elle parle français, avec son mari elle parle portugais, je dis pourquoi tu ne parles luxembourgeois, elle m'a dit : j'aime pas luxembourgeois, pour moi c'est raciste. » nous disait Edith, une résidente portugaise du quartier.

3.5.4. Discrimination par la commune

Le quartier du Brill connaît des dysfonctionnements, tant au niveau de ses infrastructures (manque de places de parking, de logements, de parcs) qu'au niveau de la mixité socio-urbaine. Des fonctionnaires communaux interrogés ont répondu aux critiques des habitants en disant que le Brill n'était pas le seul quartier de la ville et qu'il fallait aussi agir pour les autres. 25% des habitants et acteurs associatifs sondés avançaient la thèse selon laquelle il y aurait une discrimination dans la distribution du budget lié à la rénovation du quartier et aux avantages d'octroi de carte de parking.

« L'Etat a les moyens et la commune a les moyens, on voit que les gens riches et qui ont du pouvoir obtiennent plus facilement leurs projets que le quartier du Brill, et c'est les politiques qui doivent dire « nous on a les moyens et on doit donner les moyens au quartier du Brill », mais si l'école du Brill demande des moyens pour se remonter des difficultés et un autre quartier riche habité par des fonctionnaires et des gens riches qui ont pas tout à fait besoin de moyens l'obtiennent plus facilement que le Brill, pourquoi ça c'est les pistons, la discrimination ça passe par le pouvoir, pas par les gens. » (Abdallah, Jordanien)

3.6. Problèmes identifiés par les habitants

Les types de problèmes identifiés dépendent en grande partie de la rue du quartier où la personne interrogée habite. Ainsi, si l'on se trouve dans la partie jugée « calme » du quartier (c'est à dire allant de la rue du Moulin en passant par la partie basse de la rue de l'Alzette jusqu'à la rue Xavier Brasseur), les problèmes récurrents notés sont les excréments canins. Si l'on réside dans l'autre partie (allant de la rue Dicks jusqu'en haut de la rue de l'Alzette), les principaux problèmes identifiés sont l'insécurité, la drogue, les regroupements de jeunes et le bruit.

3.6.1. Manque de parkings

Ce que les habitants du Brill semblent déplorer le plus dans leur quartier, c'est le manque de places de parking gratuites. 28% des personnes interrogées, disposant d'une voiture, ont critiqué le manque de parkings ou leurs tarifs trop élevés.

« Maintenant il y a des parkings partout mais c'est trop cher. Pourtant les parkings sont vides parfois, pourquoi la commune ne dit pas, vous avez par exemple deux heures de gratuit et les gens pourront venir à Esch. » (Gaby, Luxembourgeoise)

3.6.2. Insécurité

Si certains habitants ressentent de la violence et de l'insécurité, d'autres se sentent confiants et en sécurité dans le quartier. 31% des sondés n'osent pas sortir seuls la nuit dans le quartier Brill plus particulièrement aux environs de l'école du Brill, alors que 25% se sentent en sécurité en traversant les rues à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

« Personne n'ose maintenant sortir la nuit à la rue de l'Alzette. Y a beaucoup de cambriolages, j'ai été agressée un dimanche matin ici (...) moi c'est trois jeunes qui m'avait attaquée, le plus âgé ne devait même pas avoir 16 ans. » (Gaby, Luxembourgeoise)

« Je ne connais pas de bruits ou d'incivilités dans le quartier, c'est peut-être parce que y a des personnes âgées dans le quartier mais aussi il n'y a pas d'habitat social ? » (Aïcha, Marocaine)

3.6.3. Insalubrité

Le quartier est « sale » pour 37% des sondés ; parmi eux, 10% affirment que ce n'est pas le quartier qui est sale mais les personnes qui y résident car elles n'auraient pas de respect et d'éducation.

« Moi ça ne me dérange pas s'il y a quelque chose qui traîne dans la rue et je ne trouve pas que Esch ni le quartier Brill sont mal propre ou est sale. Il y'a une question de respect car la dame qui va promener son chien qui chie et qui ne le ramasse pas, c'est du non-respect. » (Pierre, Luxembourgeois)

« Les gens disent que Esch est sale, quand on dit que Esch est sale moi je dis que ce sont les gens qui sont sales » (Robert, Français)

3.6.4. Mauvaise réputation du quartier

Le quartier du Brill est victime d'une mauvaise réputation et est souvent vu comme « quartier à problèmes », comme un « quartier d'étrangers » où séviraient délinquance et drogue. 40% des habitants, fonctionnaires et commerçants du quartier font état cette mauvaise réputation et la déplorent. D'autres habitants la relativisent ou la nient carrément et estiment qu'il y a d'autres quartiers plus dangereux et plus sales.



Conclusion : recommandations et pistes d'action pour favoriser la cohésion sociale au quartier Brill à Esch/Alzette

Aménagement urbain

- Plus de parkings gratuits ou à des prix accessibles
- Nouveaux logements, rénovation d'anciens logements, nouvelles infrastructures culturelles
- Améliorer l'offre en matière d'espaces verts, parcs, aire de jeux pour enfants, etc.
- « Amener de la nature dans le quartier » (des initiatives telles que « la ferme à la ville » sont suggérées)
- Créer des espaces de frottement, des lieux de rencontre et non des lieux de passage, au-delà efforts consentis concernant la nouvelle place du Brill (à propos de laquelle les attentes des habitants sont mitigées)

Intégration

- Favoriser l'apprentissage de la langue luxembourgeoise

Mixité et convivialité

- Veiller à la mixité du logement et des loisirs
- Repenser la formule des fêtes et événements déjà en place : fête des voisins, etc. et créer des fêtes allant réellement dans le sens de l'intégration : fêtes de quartier interculturelles, etc.

S'inspirer de la *passaggiata* italienne, en dépit jusqu'à présent de l'absence de culture citadine au Luxembourg

Coordination des politiques communales et du travail social local

- Passer d'une vision du quartier comme objet fonctionnel à une vision d'espace vécu par ses habitants
- Sensibiliser et coordonner les acteurs locaux
- Favoriser une meilleure coordination des services communaux et travail en réseau, par exemple : collaboration entre commissions consultatives à l'intégration et service culturel de la commune pour développer une approche d'« intégration par la culture »
- Démocratiser l'offre culturelle pour favoriser une meilleure participation (passer du « plus » au « mieux »)
- Développer un véritable travail social communautaire inspirée des résultats du séminaire de travail social
- Favoriser une meilleure coordination de tous les services scolaires et d'accueil de l'enfance : synergies à trouver entre les diverses structures locales

Image et réputation du quartier

- Témoigner et promouvoir les initiatives positives du quartier
- Revaloriser l'image du quartier en partenariat avec les médias locaux

APPEL A CONTRIBUTIONS

L'IRFAM ouvre ses supports aux acteurs de l'interculturel



La **revue électronique « Diversités et Citoyennetés »** est ouverte aux chercheurs, aux travailleurs sociaux au sens large, aux enseignants, à d'autres intervenants, mais également aux décideurs chargés des politiques d'accueil et d'intégration des migrants et des minorités culturelles, ainsi qu'aux responsables associatifs.

En effet, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations souhaite valoriser les travaux pluridisciplinaires, pratiques et réflexifs de ses nombreux partenaires belges et internationaux. Cet espace d'expression et de diffusion est ouvert aux équipes qui souhaitent contribuer à l'approfondissement et à la comparaison des savoirs et des savoir-faire en matière de développement interculturel.

Intéressé(e)s ? Contacter Altay Manço : amanco@irfam.org

Les thématiques de 2012 et 2013 couvrent divers domaines parmi lesquels :

- *Interculturel, activités créatives et insertion ;*
- *L'éducation aux migrations équitables ;*
- *Liens psychologie et migrations ;*
- *Mineurs non accompagnés et demandeurs d'asile à l'école ;*
- *Genre, intergénérationnel et immigration ;*
- *Appropriation du français par les migrants grâce aux structures d'éducation permanente ;*
- *Pays d'origine : immigration, minorités et intégration ;*
- *Gens de voyage en Europe ;*
- *Nouvelles modalités de luttes anti-discrimination ;*
- ...

LE PRIX « HARMONIQUES » POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ACTIONS INTERCULTURELLES

Le prix de 2012 porte sur le thème :
« *Créativité, interculturalité et développement social* »

L'IRFAM est à la base du **collectif « HARMONIQUES »** : un consortium d'organismes ayant pour but de favoriser les relations interculturelles, sereines et négociées. A part, l'IRFAM, le collectif réunit :

- TRANSFAIRES, un organisme qui œuvre dans le domaine de la solidarité internationale et qui encourage la participation des migrants au processus de co-développement.
- GODODO, une association qui a pour but de promouvoir le tourisme interculturel en Europe et dans les pays émergents en tant qu'acte de solidarité concrète.

L'objectif principal du Collectif HARMONIQUES est de permettre aux citoyens de s'investir activement dans des projets visant à s'enrichir aux contacts de l'Autre. Appelé à s'élargir et à se diversifier, le collectif est ouvert aux propositions de coopérations internationales.

Souhaitant favoriser la recherche-action dans le domaine de l'interculturalité, le consortium lance le **LE PRIX « HARMONIQUES » POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ACTIONS INTERCULTURELLES** qui récompensera tous les deux ans une équipe ayant rédigé une brève étude sur ses pratiques, leur impact et l'évolution du contexte investi, aboutissant à des recommandations diffusables auprès d'autres acteurs du champ.

Le prix est de 1000 euros. Chaque prix est consacré à une thématique particulière. Les études et une brève présentation de l'équipe candidate doivent être adressées par courriel au Directeur scientifique de l'IRFAM (amanco@irfam.org) avant le 31 janvier 2012. Le jury qui sélectionnera l'équipe lauréate sera composée des membres des associations composant le collectif HARMONIQUES. Les lauréats seront proclamés en juin 2012 et leur travail sera publié.

LE PRIX « HARMONIQUES » - 2012 POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE INTERCULTURELLE récompensera une équipe ayant rédigé une étude sur les liens entre l'expression artistique et l'intégration sociale des migrants. Voici quelques questions qui cadrent le thème sans qu'elles ne constituent des exclusives :

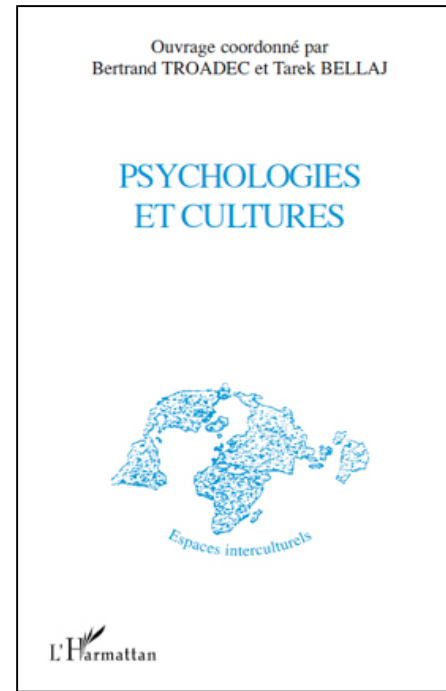
- Les migrants ont-ils recours à des activités de type créatif et artistique à des fins de participation ou d'insertion sociale et d'expression citoyenne ? Avec quels résultats ?
- Les structures scolaires ou socio-éducatives du pays d'accueil sont-elles conscientes de ces enjeux et potentialités ? Développent-elles des pratiques en la matière ? Avec quels résultats ?
- Que nous apprend l'analyse de ces pratiques ?
- Quelles recommandations peut-on extraire de ces observations pour soutenir les acteurs dans leurs pratiques reliant créativité, interculturalité et développement social ?



CLASSE DE LANGUES ET CULTURE(S) : VERS L'INTERCULTURALITÉ ?, L'Harmattan, 2011

Sous la direction de Hervé de Fontenay, Dominique Groux et Geneviève Leidelinger

Le colloque de l'AFDECE (Association Française d'Éducation Comparée et des Échanges), qui s'est tenu à Montréal en octobre 2010, a été consacré à la place de la (des) culture(s) dans la classe de langue, parce qu'il nous a semblé important d'étudier la nécessaire association entre langue et culture et l'enjeu considérable que représente l'ouverture sur les autres cultures dans la classe de langue. La mise en perspective internationale de cette question devait nous permettre de voir ce que représente l'enseignement des langues dans différents pays (Algérie, Maroc, Espagne, Portugal, France, Canada anglophone et Canada francophone), comment la culture du pays dont on enseigne la langue est étudiée et ce qui naît de la confrontation entre la culture du pays qui propose cet enseignement et la nouvelle culture approchée.



PSYCHOLOGIES ET CULTURES, L'Harmattan, 2011

Sous la coordination de Bertrand Troadec et Tarek Bellaj

Ce symposium de l'Association de Psychologie Scientifique de Langue Française et de la Société Tunisienne de Psychologie a exploré, au travers de débats relatifs aux relations entre psychologues et cultures, la cognition elle-même, son évolution historique et socioculturelle, son développement chez l'enfant, le langage, les connaissances dans divers domaines, leur évaluation psychométrique, la pathologie et la santé, la socialisation.

TELECHARGEZ LES OUVRAGES DE L'IRFAM

MIGRATION ET DEVELOPPEMENT EN EUROPE ; POLITIQUE, PRATIQUES ET ACTEURS. Réseau EUNOMAD, Bruxelles, 2010, 130 p.

Spyros Amorantitis et Altay Manço (éds)

L'ouvrage propose une analyse des visions et des pratiques des acteurs européens impliqués par des actions de « migrations et développement ». Une réflexion est construite quant aux critères d'évaluation des actions menées en cette matière. Les situations dans une douzaine de pays sont détaillées, des analyses d'ensemble proposées. La démarche alimente la constitution d'un réseau international : « EUNOMAD ». Les analyses menées sur cette base permettent de mettre à jour les facteurs soutenant les pratiques positives, de sonder liens aux contextes, et enfin, de regrouper les structures selon leurs ressources et besoins dans le domaine. Il est alors possible de donner une image des pratiques effectuées par les associations de migrants et d'autres institutions dans divers pays européens : des outils d'information et de formation, ainsi que des recommandations pratiques et politiques découlent de la démarche.



DEVELOPPER LE MAINSTREAMING DE LA DIVERSITE. RECUEIL ANALYTIQUE D'OUTILS D'INTERVENTION POUR LA VALORISATION DE LA DIVERSITE, IRFAM, Liège, 2010, 200 p.

Spyros Amorantitis, Danièle Crutzen, Julie GODFROID, Altay Manço, Christine Partoune, Dina Sensi

La plupart des outils présentés dans ce travail sont des créations issues de diverses recherches et actions de l'IRFAM ou de ses membres et partenaires. A l'origine, il s'agit d'outils d'intervention et de sensibilisation contre les discriminations ou pour la valorisation des diversités. Ces outils ont ainsi l'avantage d'avoir été testés de très nombreuses fois, tant en contexte de recherche impliquée qu'en contexte de formation active. Ils ont donc été validés dans des espaces variés et avec des publics différents en termes d'origines, de statuts, de fonctions, d'âges, etc. Fruits de leur histoire particulière, ils s'offrent aux éducateurs et formateurs soucieux d'intégrer les dimensions de la diversité dans leurs interventions.



ACCÉDEZ A CES LIVRES SUR WWW.IRFAM.ORG